

LES COMPTES NATIONAUX PASSENT EN BASE 2000

Pourquoi changer de base ?

Dans le vocabulaire de la comptabilité nationale française (CNF), on appelle base un ensemble fixé de concepts, nomenclatures, et méthodes. Depuis sa création dans les années cinquante, la CNF a connu plusieurs changements de base : 1956, 1959, 1962, 1971, 1980, 1995 et maintenant 2000, traditionnellement repérées par l'année de référence des séries à prix constants. Les premiers changements de base ont donné lieu à des révisions importantes des concepts utilisés par un système en construction. Jusqu'à la fin des années cinquante, les comptabilités nationales des différents pays se sont développées sans réelle harmonisation en s'appuyant sur des appareils statistiques eux-mêmes en développement.

Depuis le milieu des années soixante, le souci d'harmonisation a fortement influencé les révisions successives des cadres comptables. Cela s'est traduit par la préparation puis par l'adoption par l'ONU en 1968 du Système de comptes nationaux (SCN 68). Au cours des vingt dernières années, la construction de l'Union européenne et, plus récemment, celle d'une monnaie commune, ont renforcé le besoin de disposer de données de comptabilité nationale comparables s'intégrant dans le nouveau cadre mis en place par l'ONU en 1993 (le SCN 93). À cette fin, l'Union européenne a adopté le Système européen de comptes 1995 (SEC 95), version européenne du SCN 93, qui a valeur de règlement européen, et s'impose à tous ses membres.

En 2005, les pays de l'Union européenne doivent adopter la base de prix 100 en 2000. Simultanément, ils doivent mettre en œuvre le règlement sur la répartition des Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). La plupart des pays procéderont, à cette occasion, à des révisions et à des rebasements de l'ensemble des évaluations figurant dans leurs comptes. Dans ce cadre, la base 2000 a permis de réaliser des avancées conjointes dans quatre domaines : la mesure de la production de logiciels et son partage entre investissement et consommations intermédiaires, la mesure du volume des activités non marchandes, en particulier des services d'éducation, la mesure de la production sylvicole et le traitement des SIFIM dont une partie de la consommation est dorénavant intégrée à celle des ménages.

Lors des changements de base, on réalise ponctuellement des investigations statistiques exceptionnelles qui, en raison de leur coût, ne peuvent être reproduites chaque année. Cela conduit à réviser certains niveaux, certaines

clés de répartition, certains taux. Tous ces éléments sont ensuite tenus pour fixes jusqu'à la base suivante. Mais l'évolution dans le temps des données tenues pour fixes conduit à des comptes de moins en moins précis car de moins en moins spontanément cohérents. Par exemple, il est de plus en plus difficile de réconcilier les trois approches du PIB (par les revenus, par la production et par la demande) au fur et à mesure que vieillissent les coefficients techniques permettant de calculer les consommations intermédiaires à déduire pour passer de la production à la valeur ajoutée, et les taux de correction appliqués aux revenus et aux dépenses observés pour tenir compte des sous-déclarations, du travail au noir ou des omissions.

Ce dossier est organisé en deux parties. La première expose les principaux apports de la base 2000 ; la seconde compare les comptes de l'année 2000 en base 2000 et en base 1995. Une annexe présente quelques graphiques de comparaison sur longue période.

Encadré 1

Que mesure la comptabilité nationale ?

Les origines de la comptabilité nationale remontent à l'entre-deux-guerres : l'objectif à l'époque était de construire un indicateur qui donne une évaluation de la richesse produite chaque année et de son évolution. En France, la comptabilité nationale s'est surtout développée dans les années cinquante, pour répondre aux besoins de la planification et des budgets économiques. Ce que nous appelons aujourd'hui le PIB peut être évalué de trois façons : en faisant le décompte des biens produits et de la valeur ajoutée dégagée par cette production (approche production), en faisant le décompte de leurs emplois (approche demande), en additionnant les revenus (approche revenus). Mais la difficulté pratique de réconcilier ces trois approches a rapidement conduit à rechercher des cohérences à un niveau plus fin.

La comptabilité nationale décrit les ressources et les emplois à un niveau fin pour chaque type de bien ou de service. Pour être utilisé, un bien (ou service) doit avoir été produit ou importé. La production est la principale source de revenus : elle désigne à la fois l'activité humaine qui permet de fabriquer des biens ou de fournir des services et le résultat de cette activité. Encore faut-il en préciser le champ ; un bien ou un service produit peut être vendu pour être exporté, consom-

mé, investi, stocké, ou détruit ou incorporé dans le processus de production d'un autre bien ou service. Certains produits sont investis, stockés ou consommés par leur producteur ; si des produits de même nature donnent lieu à des échanges, la comptabilité nationale s'intéresse à cette production et à ces emplois. Enfin, la comptabilité nationale s'intéresse à la production de services publics (défense, justice) dont l'utilisation ne peut être répartie entre les acteurs.

La comptabilité nationale classe les acteurs de l'économie en secteurs institutionnels dont elle décrit les activités et les interrelations. Concrètement, les unités résidentes, c'est-à-dire les acteurs dont l'activité principale s'exerce sur le territoire économique, sont regroupées en secteurs institutionnels : Sociétés non financières, Ménages, Administrations publiques etc. Par un jeu de comptes successifs, un Tableau économique d'ensemble (TEE) décrit la production de chaque secteur, la valeur ajoutée dégagée, la distribution des revenus, les redistributions opérées par la fiscalité et les transferts, l'arbitrage du revenu disponible entre consommation et épargne, la capacité ou le besoin de financement qui résulte de l'écart entre l'épargne et l'investissement direct, et l'évolution des patrimoines qui résulte de l'épargne et de l'évo-

lution du prix des actifs. Un compte du Reste du monde enregistre, du point de vue du Reste du monde, les opérations entre les unités résidentes et celles situées hors du territoire économique.

Toutes les grandeurs de la comptabilité nationale sont évaluées « en valeur », c'est-à-dire en euros courants. Les échanges sont évalués en utilisant les prix effectivement pratiqués. Or le prix perçu par le producteur n'est pas celui payé par l'acquéreur ; pour passer de l'un à l'autre, le bien (ou le service) doit être transporté et commercialisé par des intermédiaires qui prélèvent des marges. Il doit le plus souvent supporter des impôts sur les produits (TVA, TIPP par exemple) et reçoit parfois des subventions. Toutes ces opérations interviennent lorsque l'on décrit l'équilibre ressources-emplois d'un bien (ou service), c'est-à-dire le bilan en valeur de la production et des échanges relatifs à ce bien. Lorsque des biens ou services produits ne sont pas échangés, on les valorise aux prix pratiqués pour les échanges portant sur des biens ou services de même nature. Lorsqu'il n'existe pas d'échanges pour ces biens, on utilise souvent par défaut les coûts de production. Par ailleurs, des méthodes d'évaluation indirectes sont utilisées pour évaluer certains services qui sont réellement produits et consommés mais qui ne sont pas facturés en tant que tels (SIFIM, assurance).

L'évolution du PIB en valeur n'est pas en soi une information suffisante ; pour évaluer la croissance, seule compte vraiment l'évolution « en volume ». Pour l'obtenir, on isole l'impact des variations de prix. Lorsque l'on considère un bien unique et de qualité homogène (de l'aluminium, par exemple), la production ou la consommation peut être mesurée directement en quantité (ici en tonnes) et il est relativement simple de faire la part des prix et des volumes dans l'évolution de la valeur entre deux années

successives. Dès lors que l'on considère un bien complexe (une automobile par exemple), le principe consiste à évaluer ce qu'aurait été l'évolution si les prix étaient restés fixes. Mais les évolutions aux prix d'une année de base restant fixe sont de moins en moins pertinentes au fur et à mesure que l'on s'en éloigne ; elles accordent une importance excessive aux biens dont les prix relatifs diminuent tendanciellement, comme le matériel informatique, au détriment de ceux dont les prix relatifs augmentent (certains services), et le biais s'aggrave avec le temps. Des changements de base quinquennaux atténuent par ailleurs largement les inconvénients d'une base fixe des prix. Les comptes étant d'autant plus fidèles que l'on change fréquemment d'année de base, pourquoi ne pas la changer chaque année ? C'est la solution qui a été retenue pour les pays de l'Union européenne dans le cadre du Système européen de comptes (SEC95) et que la France applique depuis la base 1995. En base 2000 comme en base 1995, les comptes annuels sont donc publiés « chaînés, en volume » : le principe consiste à chaîner d'année en année les évolutions calculées en volume aux prix de l'année précédente à partir des valeurs de l'année de base. Les comptes trimestriels seront alignés sur ce principe en 2006, le choix entre différentes méthodes étant encore à l'étude.

S'ils permettent de faire des comparaisons sur les évolutions réelles, les comptes en volume ne permettent pas de comparer directement les PIB et les niveaux de vie entre pays. Pour cela, il faut comparer directement les prix entre pays et calculer les agrégats dans un système de prix commun ; c'est la méthode dite des parités de pouvoir d'achat (PPA). Ce travail, coordonné par Eurostat pour l'Union européenne, conduit à de nouvelles exigences dans l'harmonisation des méthodes.

Les principaux apports de la base 2000

Dans le cas général, le passage d'une base à l'autre résulte de changements qui portent sur les concepts, les nomenclatures, les sources et les méthodes. Le passage de la base 1995 à la base 2000 se caractérise par peu de changements conceptuels, par le maintien des nomenclatures, mais par un effort particulier d'évaluation.

Les changements conceptuels de la base 2000 sont réduits à deux. Le principal concerne la répartition par utilisateur des services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Il fait l'objet de la première sous-partie. Son impact sur le PIB est important. Le second consiste à mesurer la production sylvicole, non plus par les abattages de bois, mais de façon continue tout au long de la croissance du patrimoine forestier, sous forme de travaux en cours. Il permet de rendre la mesure de la production moins sensible aux phénomènes non économiques, comme les tempêtes. L'impact de ce nouveau traitement sur le PIB est toutefois limité.

Intitulée la place centrale accordée aux données d'entreprises, la seconde sous-partie expose un changement de méthode important ; il consiste à utiliser les statistiques sur les entreprises non financières organisées dans le cadre du Système intermédiaire d'entreprises (SIE) comme base d'évaluation de la production (dont les marges commerciales), de la valeur ajoutée et des revenus des secteurs des Sociétés non financières et entreprises individuelles (SNFEI) dans le calcul du PIB.

Par ailleurs, la comptabilité nationale a mobilisé des sources statistiques nouvelles dans trois domaines qui font chacun l'objet des sous-parties suivantes :

- L'investissement en logiciels, dans le cas où il s'agit de développement pour compte propre a été évalué en mobilisant des données sur les salaires des informaticiens dans le cadre de travaux coordonnés par l'OCDE et Eurostat.
- L'action sociale a fait l'objet d'une investigation statistique particulière, qui a conduit à faire apparaître l'activité de nombreux organismes, en particulier parmi les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), dont il n'était antérieurement pas tenu compte.
- Le volume des activités non marchandes a donné lieu à des travaux également menés ailleurs en Europe. Des indicateurs en volume de la production ont été mis au point pour les services non marchands d'éducation et pour les services collectifs en mobilisant des sources statistiques qui, jusque là, n'étaient pas exploitées pour la comptabilité nationale.

Les trois dernières sous-parties sont consacrées à de nouvelles évaluations : elles concernent :

- le redressement pour fraude et travail au noir,
- l'évaluation des actions non cotées,
- l'évaluation des flux d'intérêts,
- l'évaluation des échanges internationaux de services de transports, fortement sous-estimés en base 1995, et qui a été rehaussée.

Les nouvelles évaluations se fondent le plus souvent sur une meilleure prise en compte des sources disponibles :

- L'exploitation par secteur d'activité des sources comptables a donné le total des consommations intermédiaires des branches, tandis que des sources diverses ont permis de les détailler par produits ;
- L'utilisation des données comptables des entreprises commerciales a conduit à réviser fortement la consommation commercialisable et les marges commerciales ;

L'utilisation des données des « comptes satellites » a permis de réviser l'évaluation dans les domaines du logement et de la santé ;

La cohérence entre le compte du Reste du monde et le compte des transactions courantes de la Balance des paiements a été améliorée. La mesure de la correction CAF-FAB retenue dans ces deux comptes est désormais la même, en l'occurrence celle de la Direction générale des douanes et des droits indirects. D'importantes révisions des transferts de salaires, introduites en Balance des paiements en 1999, ont été répercutées dans les comptes de la base 2000 sur l'évaluation de la rémunération des salariés en provenance et vers le Reste du monde.

La répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)

La ventilation des SIFIM selon ses emplois est le seul changement conceptuel majeur introduit par la base 2000¹. Pour l'année 2000, ce nouveau traitement conduit à relever le PIB de 13,6 milliards, soit environ 0,95 %.

Les intermédiaires financiers facturent une partie des services rendus à leur clientèle sous des formes diverses : commissions de transfert, tenue de compte, frais de garde etc. Mais, pour une partie importante de leurs services, ils se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leur clientèle et sur les prêts qu'ils leur accordent. Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) représentent justement la part des services financiers qui n'est pas facturée. Au total, la production des institutions financières comprend deux composantes :

- les services facturés, mesurés par les commissions prélevées explicitement,
- les SIFIM, c'est-à-dire les marges d'intérêts sur les crédits et les dépôts.

Jusqu'à la base 1995, le seul emploi reconnu des SIFIM consistait en une consommation intermédiaire de l'économie dans son ensemble. Ils étaient enregistrés globalement comme consommation intermédiaire d'une branche fictive.

Le changement introduit en base 2000 consiste à répartir les SIFIM entre leurs différents emplois effectifs : consommation intermédiaire, consommation finale, exportations. En base 2000, il existe donc des emplois finals et des échanges extérieurs de SIFIM, ce qui modifie le PIB d'autant.

1. Le SCN93 avait recommandé une répartition, mais sans proposer de méthode. Le SEC95, lors de son adoption par les pays de l'Union européenne, avait reporté la répartition des SIFIM à une date ultérieure. Des travaux coordonnés par Eurostat ont permis aux pays européens d'adopter une méthode commune et de la mettre en œuvre à partir de 2005.

Tableau 1**L'impact des SIFIM sur le tableau économique d'ensemble en 2000**

	Sociétés non financières	Sociétés financières	APU	Ménages dont	EI	Logement	Hors EI hors logement	ISBLSM	Reste du monde
Compte de production									
Ressources									
Production	0,0	34,2	2,8	-	-		-	-	
Importations									5,1
Emplois									
Consommation intermédiaire	13,2	0,8	2,8	6,7	3,2	3,6	-	0,6	
Exportations									2,4
VA brute/ PIB	- 13,2	33,5	-	- 6,7	- 3,2	- 3,6	-	-	
Compte d'exploitation									
Ressources									
VA brute/ PIB	- 13,2	33,5	-	- 6,7	- 3,2	- 3,6	-	-	
Emplois									
EBE et revenu mixte	- 13,2	33,5	-	- 6,7	- 3,2	- 3,6	-	-	
Compte d'affectation du revenu primaire									
Ressources									
EBE et revenu mixte	- 13,2	33,5	-	- 6,7	- 3,2	- 3,6	-	-	
Revenus de la propriété	4,3	- 20,0	0,1	11,5	1,8	-	9,7	0,5	
Emplois									
Revenus de la propriété	- 8,8	13,4	- 2,7	- 8,1	- 1,4	- 3,6	- 3,1	- 0,2	
Solde des revenus primaires	-	-	2,8	12,9	-	-	12,9	0,6	
Compte de distribution secondaire du revenu									
Emplois									
Revenu disponible brut	-	-	2,8	12,9	-	-	12,9	0,6	
Compte d'utilisation du revenu									
Emplois	-	-							
Dépense de consommation finale	-	-	2,8	12,9	-	-	12,9	0,6	
Épargne brute	-	-	-	-	-	-	-	-	

Les SIFIM sont évalués comme la marge que les intermédiaires financiers tirent de leurs relations avec leur clientèle sur leurs dépôts et leurs crédits. Un intermédiaire prête à ses clients au-dessus du taux auquel il se refinance et rémunère leurs dépôts à un taux inférieur à ce taux de référence. En pratique, on connaît les encours de crédits et de dépôts, les taux bruts pratiqués vis-à-vis de la clientèle et le taux interbancaire qui sert de taux de référence. La marge sur un dépôt est calculée comme le produit de l'encours et de l'écart entre le taux de référence et le taux versé au client ; la marge sur un crédit comme le produit de l'encours de crédit et de l'écart entre le taux versé par le client et le taux de référence.

Ces marges sont ensuite réparties de la façon suivante :

- La marge sur les crédits à la clientèle est retranchée des intérêts reçus par l'intermédiaire et intégrée à sa production. Elle est également retranchée des intérêts versés par le client et intégrée, soit à sa consommation finale s'il s'agit d'un ménage, soit à sa consommation intermédiaire dans les autres cas.

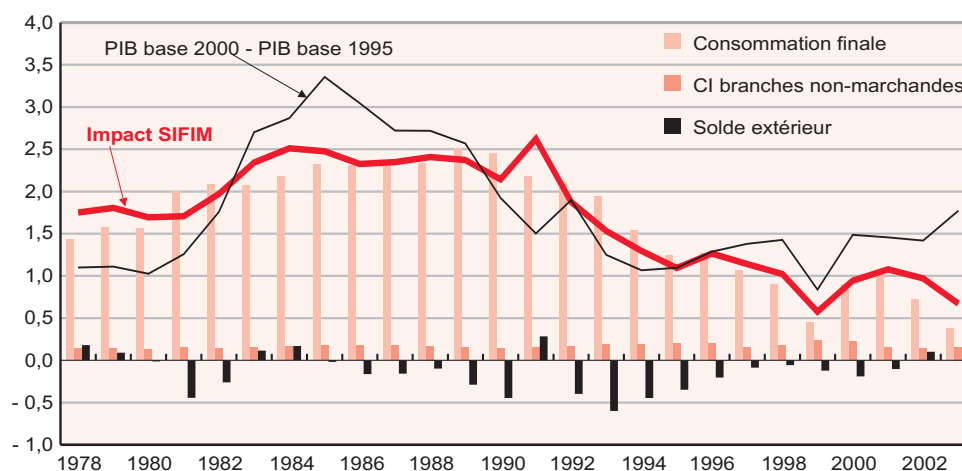
- La marge sur les dépôts de la clientèle est ajoutée aux intérêts versés par l'intermédiaire et intégrée à sa production. Elle est également ajoutée aux intérêts reçus par le client et intégrée à sa consommation finale ou intermédiaire selon les cas.
- Les marges vis-à-vis du Reste du monde sont ajoutées ou retranchées aux intérêts reçus du Reste du monde ou versés au Reste du monde et intégrées aux exportations ou aux importations selon les cas.

L'impact, positif, de ce nouveau traitement sur le PIB correspond à la part de la production de SIFIM qui entre dans les emplois finals. Suite à ces nouveaux traitements, la consommation finale augmente pour deux raisons : une part des SIFIM est une consommation finale des ménages (12,9 milliards en 2000) ; mais une autre part (3,3 milliards) a pour contrepartie une hausse de la consommation finale de services non marchands ; il s'agit de la consommation intermédiaire des branches non marchandes des administrations publiques (2,7 milliards) et des institutions sans but lucratif au service des ménages (0,6 milliard) qui déterminent une production non marchande (évaluée par les coûts) d'autant plus élevée. Enfin, le solde extérieur des SIFIM est négatif (- 2,7 milliards). Finalement, le PIB est relevé de 13,5 milliards (0,9%) pour cette année de base.

On notera que la répartition des SIFIM en base 2000 modifie des emplois et des ressources mais ne modifie pas l'épargne ni les capacités de financement des secteurs institutionnels.

Graphique 1

Impact de la ventilation des SIFIM sur le PIB



Note : Toutes les grandeurs du graphique sont en pourcentage du PIB base 2000 hors ventilation des SIFIM. La courbe en trait gras représente l'impact global du traitement des SIFIM sur le niveau du PIB en valeur. Cet écart est décomposé entre consommation finale de SIFIM, Consommation intermédiaire des branches non marchandes et solde extérieur (bâtonnets). La courbe en trait fin représente l'écart entre le PIB en base 2000 et en base 1995. La ventilation des SIFIM est la principale source d'écart sur le PIB en valeur.

La place centrale accordée aux données d'entreprises

Une innovation importante de la base 2000 vise à tirer un meilleur parti de l'information très riche fournie par les sources comptables sur les entreprises non financières. Les données d'entreprises de sources fiscales et celles issues de l'enquête annuelle d'entreprise sont rassemblées puis complétées et transformées au sein du Système intermédiaire d'entreprises (SIE, voir encadré 2). Elles font ensuite l'objet d'un travail de

Encadré 2

Le Système intermédiaire d'entreprises

Le Système intermédiaire d'entreprises (SIE) qui permet notamment d'obtenir la valeur ajoutée des entreprises et de ventiler la production par produit et par branches est une base rassemblant des données individuelles d'entreprises, complétées, pour les plus petites entreprises, par des données agrégées par strates.

Les données individuelles sont obtenues à partir des sources suivantes :

- ❑ Les déclarations fiscales des entreprises (bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et bénéfices non commerciaux (BNC)) ;
- ❑ Les enquêtes annuelles d'entreprises (EAE), menées par secteur d'activité, donnent notamment des informations sur les achats, les investissements, la sous-traitance, et sur la répartition de la production par produits (branches).

Dans le cadre du Système Unifié de Statistique d'Entreprises (SUSE), l'Insee confronte les données individuelles des plus grandes entreprises, celles issues des EAE d'une part, et des déclarations fiscales (BIC et BNC) d'autre part, de façon à assurer la cohérence entre ces deux sources.

Le SIE comporte les données individuelles des plus grandes entreprises de SUSE (environ 110 000 entreprises) ; celles-ci sont complétées et corrigées. Les corrections apportées visent à assurer la cohérence entre les exercices successifs, à ramener la durée de ces exercices à une année calendaire, à obtenir des données sommables entre entreprises. Des compléments sont introduits pour étendre le champ à l'ensemble de l'économie nationale par recours à d'autres sources pour les entités qui ne figurent pas dans les sources fiscales ou l'EAE ; des petites entreprises connues mais absentes à ce stade de l'une des deux sources (voire des deux) font l'objet d'une estimation. Des données complémentaires estimées au niveau macroéconomique sont finalement introduites pour pallier l'absence de sources d'entreprises sur certains champs (action sociale par exemple).

Lors d'une opération dite « de passage aux comptes », la comptabilité nationale retraite les données issues du SIE : les données comptables sont traduites dans les concepts de la comptabilité nationale. Elles sont également redressées pour tenir compte de la fraude fiscale et du travail au noir. À l'issue de cette opération, on dispose d'une base d'information exhaustive sur les comptes des SNFEI par secteurs d'activité.

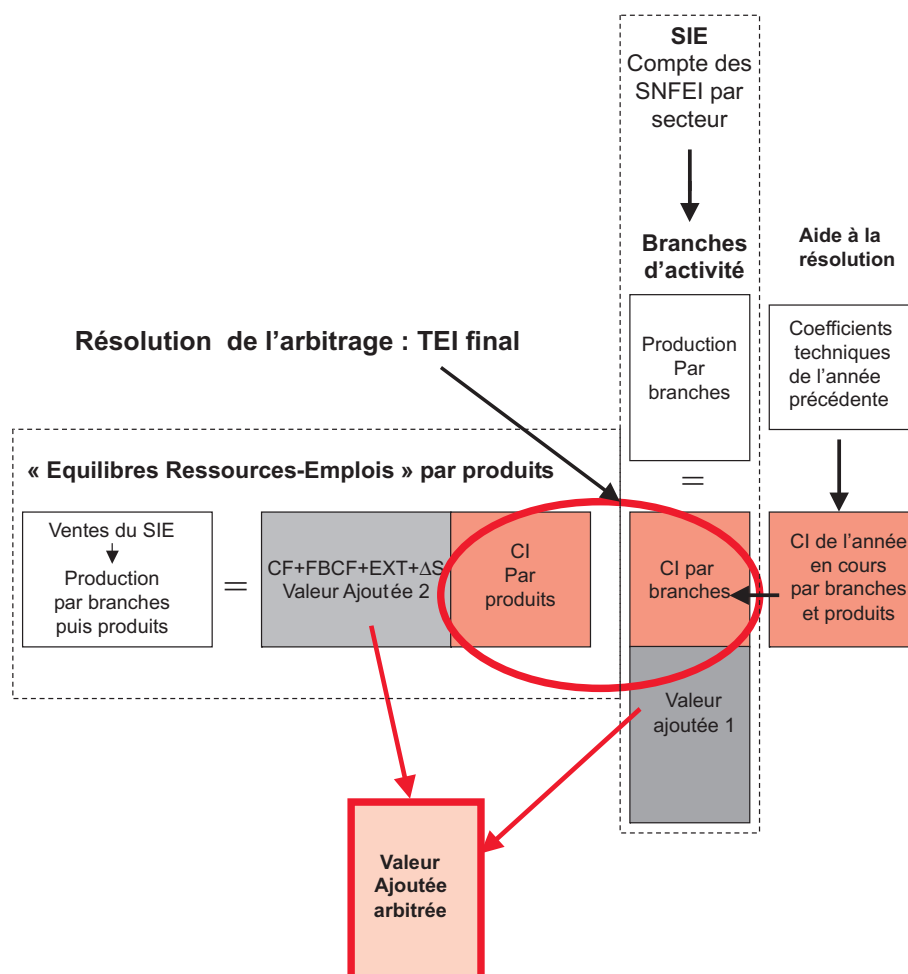
passage aux comptes nationaux, qui permet de rendre le traitement de leurs opérations complètement conformes aux règles de la comptabilité nationale. L'arrivée à maturité de ce Système intermédiaire d'entreprises permet de l'intégrer de façon beaucoup plus poussée dans l'élaboration des comptes nationaux. Le rassemblement des comptes d'entreprises est désormais exhaustif et permet donc une comparaison fiable entre les années successives.

Le changement de méthode adopté pour la base 2000, pour l'année de base et pour les comptes annuels définitifs, a pour principe de s'écarter le moins possible de la valeur ajoutée calculée spontanément à partir de celle du SIE passé aux comptes, et donc à ne pas la remettre en cause lors des arbitrages réalisés pour mettre en cohérence les trois approches du PIB.

En base 1995, lors de l'élaboration des comptes de l'année de base et des comptes définitifs, l'arbitrage entre la valeur ajoutée des secteurs et la valeur ajoutée obtenue dans le cadre du tableau entrées-sorties (TES) privilégiait en pratique cette dernière, à l'époque considérée comme plus fiable en évolution. Du côté des secteurs, c'était auparavant la valeur ajoutée des sociétés non financières et entreprises individuelles (SNFEI) qui sup-

Graphique 2

L'arbitrage de la valeur ajoutée en base 2000



Lecture : La production et les consommations intermédiaires des branches issues du traitement du SIE donnent une évaluation de la valeur ajoutée par branche des SNFEI (valeur ajoutée 1). Les évolutions par produit des emplois finaux par rapport à l'année précédente conduisent à une seconde évaluation, par produit, de la valeur ajoutée, qui résulte des équilibres ressources-emplois (valeur ajoutée 2). La confrontation et l'ajustement final se font sur les consommations intermédiaires par branches et par produits, en restant proche de la structure donnée par la projection du TEI de l'année précédente sous l'hypothèse de coefficients techniques constants.

Le schéma présenté est statique et ne décrit pas le processus de convergence. Par simplification on ne présente pas le traitement analogue, mais sans arbitrage, fait à partir du compte des administrations publiques et du compte des sociétés financières.

Abréviations et définitions :

SIE : système intermédiaire d'entreprise (voir encadré 2), TEI tableau des entrées intermédiaires ou matrice des consommations intermédiaires des branches (en colonne) par produits (en lignes), CF: consommation finale, EXT : exportations moins importations, DS : variation des stocks, CI : consommations intermédiaires, ERE : équilibres ressources emplois.

- Les ERE sont établis pour chaque produit en valeur et en volume et s'écrivent :

Production + importations + impôts sur les produits - subventions sur les produits = consommation intermédiaire + consommation finale + formation brute de capital fixe + exportations + variations des stocks ;

- Les coefficients techniques sont les ratios par branche entre la consommation intermédiaire et la production ;

- Les secteurs d'activité sont des regroupements d'entreprises ayant la même activité principale ;

- Les branches sont des regroupements de fractions d'entreprise ayant la même activité (unités de production homogènes).

portait essentiellement les contreparties de cet arbitrage. En base 2000, ce sont les emplois intermédiaires et finals qui s'ajustent au PIB obtenu en sommant les valeurs ajoutées des secteurs institutionnels, parmi lesquels les SNFEI a un poids prépondérant.

Plus précisément, en base 1995, parmi les données du SIE on utilisait les ventes ventilées par branches et produits comme point de départ de l'évaluation de la production par produits des ERE et la valeur ajoutée issue du SIE était comparée globalement à celle issue de l'approche résultant de la demande finale.

La méthode d'arbitrage de la base 2000 permet désormais de travailler sur la valeur ajoutée à un niveau détaillé et non plus globalement. L'opération se fait dans le cadre de l'évaluation du TEI et des équilibres ressources-emplois (ERE) de produits (*voir Graphique 2 : l'arbitrage de la valeur ajoutée en base 2000*).

Il a été nécessaire pour cela de procéder à deux changements importants dans les méthodes :

- d'une part, répartir de façon permanente la production des secteurs, et notamment celle des SNFEI en branches et décrire le passage de la production des branches à celle par produits ; en base 1995, une telle cohérence n'était pas absente, mais elle était largement assurée par un calage final de la production des SNFEI sur celle dérivée des branches, s'éloignant ainsi des données de la source comptable.
- d'autre part, procéder à un passage systématique de la consommation intermédiaire des entreprises, et plus généralement de celle des secteurs, vers les branches et vers les produits ; en base 1995, suivant une méthode traditionnelle, la consommation intermédiaire des branches était largement estimée sur la base de l'hypothèse d'évolution lente des coefficients techniques, en base 2000 on impose que le total des consommations intermédiaires relevant des branches d'activité des SNFEI soit cohérent avec les valeurs des achats et variations de stocks correspondants des comptes du SIE.

Par ailleurs, l'évaluation des variations de stocks s'appuie plus systématiquement sur les données d'entreprises, au prix de plusieurs hypothèses sur leur structure, leur rotation et sur les prix des produits qui les composent.

Enfin, la consommation finale des biens est reliée aux ventes du commerce et l'évaluation des marges commerciales est renouvelée. Elle s'appuie sur les données comptables des entreprises. L'activité commerciale secondaire des entreprises non commerciales est également mieux prise en compte.

Le tableau des entrées intermédiaires (TEI)

Le tableau des entrées intermédiaires TEI présentant les consommations des branches par produits a été profondément modifié en niveau et structure, notamment par la prise en compte des données comptables issues du SIE. La contribution au PIB des différentes activités est modifiée.

À un niveau fin de nomenclature, on suppose que les consommations intermédiaires des différents biens par une branche sont proportionnelles à la production de la branche. Par exemple les consommations intermédiaires de minerai de fer, de charbon, d'électricité et de services par la sidérurgie sont supposées proportionnelles à la production d'acier. Les coefficients de proportionnalité peuvent être rangés dans un tableau où les branches de l'économie figurent en colonne et les produits consommés en ligne. Ce tableau est ap-

pelé tableau des coefficients techniques ; construit de façon complète pour l'année de base, il évolue ensuite d'année en année de façon à respecter d'une part les informations obtenues du système intermédiaire d'entreprises sur les consommations intermédiaires totales des secteurs d'activité, donc indirectement des branches, tout en permettant d'équilibrer d'autre part les ressources et les emplois par produits (graphique 1). La structure du tableau est donc fortement influencée par le tableau de l'année de base et évolue lentement tout au long de la base.

Pour construire le tableau de l'année de base, il fallait évaluer l'ensemble des productions par produits et les consommations intermédiaires de chacun des produits par chaque branche, pour 118 produits et autant de branches. Cette évaluation a été menée en recoupant le SIE et d'autres sources. L'enquête annuelle d'entreprise a permis d'estimer la part des ventes qui correspond à une production de services. Des sources professionnelles (syndicats professionnels ou entreprises) ont permis de connaître de façon précise la répartition des ventes de certains produits par branches utilisatrice. Pour certaines branches, les coefficients techniques ont été confrontés à ceux évalués dans d'autres pays.

Pour l'année 2000, les consommations intermédiaires totales ont été révisées en hausse de 47,8 milliards soit un écart de + 3,7% (*voir Tableau 2*), bien que pour le produit SIFIM, l'introduction d'une consommation finale ait conduit à réduire les consommations intermédiaires de 13,2 milliards (37,3 milliards - 24,1 milliards).

La prise en compte plus complète du SIE a conduit surtout à rehausser massivement la consommation intermédiaire de la branche commerce de 46,9 milliards (+ 70 %). Près de la moitié de cette correction (29 milliards) porte sur la consommation de services par le commerce (+ 87 %), tandis que la consommation de produits industriels par le commerce a augmenté de 8 milliards (+ 75 %). En effet la production de la branche commerce en base 1995 était fortement sous-estimée. Elle résultait de la sommation des marges par produits estimés à partir de taux de marge. Ces taux étaient estimés sur la base de monographies décennales sur les circuits de distribution et n'étaient pas complètement confrontés aux marges commerciales globales des entreprises. L'information issue des comptes des entreprises du commerce n'était pas non plus utilisée pour déduire des coefficients techniques.

Inversement, la consommation intermédiaire de l'industrie est revue en baisse (- 10,5 milliards, soit - 2,3 %) ce qui recouvre une révision à la baisse de sa consommation intermédiaire de produits industriels (- 11,9 milliards, soit - 3,6 %) et de services (- 5,9 milliards, soit - 6,7 %), et une correction à la hausse de 3,8 milliards (+ 322 %) de sa consommation intermédiaire de commerce. Cette dernière correction prend en compte les nouvelles formes de relation commerciale qui se sont développées depuis quelques années entre producteurs et commerce (marges arrières). Pour cette raison, les consommations intermédiaires en commerce de l'ensemble des branches sont révisées en hausse de 10,3 milliards (+ 95 %). La consommation intermédiaire de services par le BTP est corrigée en baisse de 7,2 milliards (- 25 %), ainsi que l'autoconsommation de la branche transport (- 9,1 milliards, soit - 28 %).

Certaines révisions trouvent leur origine dans les équilibres ressources/emplois des produits. Par exemple, les consommations intermédiaires en produits agroalimentaires ont été fortement rehaussées (+ 13,8 milliards, soit + 29 %) parce que les ressources en produit IAA l'ont été à la suite d'une révision à la hausse des marges commerciales. La production commercialisable étant connue par ailleurs, la révision à la hausse des

Tableau 2**TEI ou consommations intermédiaires des branches en base 2000 et écart à la base 1995**

Année 2000

En milliards d'euros

Branches → Produits ↓	Agriculture	IAA	Industrie manufacturière	Énergie	BTP	Commerce	Transport	Services	BUF ⁽¹⁾	Total
Base 2000										
Agriculture	12,8	30,0	2,9	0,2	1,1	0,0	0,0	3,0		50,1
IAA	6,7	27,3	3,2	0,1	0,1	1,2	0,4	22,9		62,0
Industrie manufacturière	11,4	8,9	316,7	6,0	43,8	18,6	7,0	63,1		475,5
Énergie	3,9	2,7	17,6	44,0	3,6	9,4	11,8	17,0		109,9
BTP	0,3	0,1	1,2	3,3	17,3	0,6	0,7	13,7		37,2
Commerce	0,2	0,7	4,7	0,4	1,5	7,0	1,8	4,8		21,0
Transport	0,1	1,2	6,4	1,4	1,1	12,3	23,0	11,1		56,6
Services	3,8	14,3	82,8	12,1	22,0	62,5	18,2	271,7		487,4
SIFIM	1,1	0,5	1,6	0,5	0,5	2,3	2,0	15,6		24,1
Total	40,3	85,7	437,2	68,0	91,0	113,9	64,8	422,9		1323,9
Écart à la base 1995										Total
Agriculture	2,1	1,1	0,6	0,0	0,4	0,0	0,0	0,1		4,4
IAA	0,0	5,0	0,9	0,1	0,1	1,2	0,3	6,1		13,8
Industrie manufacturière	0,0	- 1,6	- 11,9	1,9	2,2	8,0	2,0	- 16,7		- 16,1
Énergie	- 0,2	- 0,3	- 0,4	1,7	- 0,3	1,7	- 0,7	1,4		2,9
BTP	- 0,2	0,0	- 0,2	- 0,7	- 3,9	- 0,3	0,6	3,1		- 1,6
Commerce	0,0	0,6	3,8	0,4	1,4	0,0	1,6	2,5		10,3
Transport	0,0	0,9	0,9	1,1	0,5	5,0	- 9,1	1,5		1,0
Services	0,2	- 3,9	- 5,9	0,8	- 7,2	29,0	7,8	25,7	0,0	46,5
SIFIM	1,1	0,5	1,6	0,5	0,5	2,3	2,0	15,6	- 37,3	- 13,2
Total	3,1	2,3	- 10,5	5,9	- 6,3	46,9	4,5	39,3	- 37,3	47,8

(1) BUF = branche unité fictive pour le traitement des SIFIM en base 1995

ressources a conduit, comme pour les services, à rehausser les consommations intermédiaires du produit ; la correction a été affectée principalement à l'autoconsommation de la branche (+ 5 milliards) et aux hôtels, cafés, restaurants, qui font partie des services (+ 6,1 milliards).

La production de services a été relevée du fait de l'inclusion dans la production des « autres produits d'exploitation » qui, en raison de leur nature, sont des services vendus à d'autres entreprises. Les consommations intermédiaires de services ont donc été revues à la hausse. La correction a été portée notamment sur l'autoconsommation de la branche (+ 25,7 milliards). Par ailleurs, la consommation intermédiaire de produits manufacturés par les services a été abaissée de 16,7 milliards (- 21 %) en raison notamment d'une forte révision des consommations de l'édition ; les consommations intermédiaires de produits agroalimentaires sont relevées de 6,1 milliards (+ 36 %). Ainsi révisés, les coefficients techniques de la branche service ont été comparés à ceux retenus dans d'autres pays, et paraissent plus vraisemblables.

L'investissement en logiciels

Le traitement des achats de logiciels sous forme de FBCF avait déjà été adopté en base 1995. Mais il est apparu, au plan international, que les méthodes suivies par les différents pays étaient disparates et aboutissaient à des résultats peu comparables. C'est pourquoi une tentative d'harmonisation des méthodes a été promue au sein des pays de l'OCDE.

Par ailleurs on a mené une nouvelle évaluation des logiciels produits par les entreprises pour leurs propres besoins, qui repose sur une estimation des coûts de la main-d'œuvre employée principalement à la conception de logiciels en interne. Cette nouvelle méthode donne des évaluations sensiblement supérieures aux immobilisations, figurant dans les comptes d'entreprises, qui étaient utilisées auparavant ; l'impact de cette révision sur la production pour compte propre et la FBCF est de + 8 milliards d'euros en 2000. Sur ce point précis, l'évaluation de la comptabilité nationale s'écarte donc des données d'entreprises, celles-ci n'isolant pas dans leur comptabilité, la plupart de ces dépenses qui sont rarement immobilisées.

Une nouvelle évaluation de l'action sociale

Le domaine de l'action sociale a donné lieu, dans le cas français, à une investigation particulière. Contrairement à ce qui se produit pour les activités marchandes qui sont couvertes par les données d'entreprises (données fiscales et données d'enquêtes), le domaine de l'action sociale est mal connu du côté des prestataires de services sauf dans le champ des administrations publiques. De nombreux organismes sans but lucratif ne sont ni couverts par l'enquête annuelle d'entreprises ni assujettis aux déclarations fiscales et échappent de ce fait aux sources statistiques utilisées par les comptes nationaux. De ce fait leur activité était largement sous-estimée dans les comptes nationaux en base 1995. La démarche a consisté à calculer la dépense, en s'appuyant de façon systématique sur les données disponibles en matière de financement, puis à déterminer l'offre correspondante en s'appuyant sur des enquêtes sur la fréquentation des établissements et leurs prix de journée.

Tableau 3

La production d'action sociale en 2000 (accueil en établissement ou aide à domicile)

En milliards d'euros

Services...	SNFEI	APU	ISBLSM	Ménages	Total
... aux handicapés	-	-	8,5		8,5
... aux personnes âgées	9,7	5,3		1,6	16,6
... aux personnes en difficulté	-	-	3,3	0,9	4,3
... aux jeunes enfants	-	2,2		3,5	5,7
Activités caritatives et diverses	-	3,7	1,1		8,8
Total	9,7	11,2	12,9	6,0	39,8
dont :					
<i>Marchand</i>	9,7	5,3			15,0
<i>Non marchand</i>	-	5,9	12,9	6,0	24,8

Pour l'action sociale non marchande, on fait l'hypothèse que tous les producteurs de services reçoivent des financements explicites des administrations, éventuellement complétés par des contributions des ménages. Pour l'action sociale marchande, qui recouvre essentiellement l'accueil des personnes âgées, le recoupement des données disponibles sur les dépenses et sur les producteurs permet d'évaluer simultanément la part financée par les administrations et celle financée par les ménages.

Pour une part, les financements mis à jour étaient affectés en base 1995 à d'autres dépenses. Ainsi, sans que la dépense totale de consommation soit affectée, 9 milliards de dépenses des APU ont été déplacés de la santé à l'action sociale et 1,3 milliard de dépenses des ménages, correspondant à 1,6 milliard de valeur ajoutée, a été déplacé des services domestiques à l'action sociale. Il s'agit notamment d'activité d'aide à domicile aux personnes âgées.

La valeur ajoutée de la branche action sociale en 2000 est de 30,4 milliards en base 2000 contre 11,3 milliards en base 1995 (tableau 4), mais une partie de cet écart (12,8 milliards) provient de reclassements entre branches et ne correspond pas à une révision du PIB. Finalement, l'impact sur le PIB de la réévaluation de l'action sociale est de + 6,3 milliards.

Tableau 4
Impact de la réévaluation de l'action sociale sur la valeur ajoutée des secteurs en 2000

En milliards d'euros

	Valeur ajoutée en action sociale				Valeur ajoutée toutes branches	
	Base 1995	Base 2000	Écart	Reclassements entre secteurs au sein de l'action sociale	Reclassements en provenance d'autres branches	Écarts d'évaluation, hors reclassements
Entreprises (SNFEI)	6,2	6,7	0,5	- 1,2	1,6	0,1
Administrations publiques	2,2	8,1	5,9	1,2	4,6	0,0
Ménages	2,5	6,0	3,5	0,0	1,6	1,9
ISBLSM	0,4	9,7	9,3	0,0	5,0	4,3
Total (PIB)	11,3	30,4	19,1	0,0	12,8	6,3

Comment cette révision du PIB est-elle répartie entre les secteurs institutionnels ?

- Le supplément de valeur ajoutée en action sociale des APU n'affecte pas le PIB : en effet, la source exploitée, la comptabilité publique, est toujours la même. L'écart provient pour 4,6 milliards de reclassements en provenance de la santé et pour 1,2 milliard du transfert des crèches et garderies d'enfants qui étaient classées en SNFEI en base 1995.
- La valeur ajoutée des SNFEI en action sociale a été révisée en hausse de 0,5 milliard : 1,6 milliard de valeur ajoutée était auparavant classé dans la santé ; inversement, 1,2 milliard de valeur ajoutée attribué aux SNF en base 1995 a été reclassé dans les APU (crèches, principalement).
- La valeur ajoutée des ménages en action sociale a été revue en hausse de 3,5 milliards dont 1,6 milliard provient de reclassements d'activités de services domestiques en

services d'action sociale à domicile et le solde à une révision à la hausse de l'activité des ménages.

- La valeur ajoutée des ISBLSM en action sociale est évaluée à 9,7 milliards en base 2000 contre 0,4 milliard précédemment. Les activités retracées dans ce secteur recouvrent essentiellement l'accueil et l'aide aux personnes handicapées et défavorisées ainsi que les activités caritatives. La valeur ajoutée de ce secteur a été rehaussée de 4,3 milliards, le solde provenant de reclassements en provenance de la santé.

Le volume des activités non marchandes

Dans la comptabilité nationale française, le caractère productif des activités non marchandes a été reconnu à partir de la base 1971. Par convention, les productions non marchandes sont évaluées en valeur pour ce qu'elles coûtent, en additionnant le coût du travail, celui des consommations intermédiaires, celui de la consommation de capital fixe et les impôts liés à la production de ses services. Mais quel indicateur devait-on retenir pour les volumes ?

Pour les services non marchands qui ne donnent pas lieu à paiement, on assimilait en base 1995 le volume des services rendus au volume des facteurs mis en œuvre et on s'interdisait de faire intervenir à ce stade une évolution de la productivité des facteurs. L'évolution des prix était donc égale à l'évolution du coût des facteurs. Certains ont proposé de corriger cette estimation en introduisant des gains de productivité. Mais il aurait fallu pour cela mesurer l'utilité du service ou, à tout le moins, mesurer l'évolution d'un coût à utilité constante², à moins de faire reposer l'évolution de la productivité sur des hypothèses conventionnelles.

En base 2000, l'approche par les facteurs de production est conservée dans son principe pour les services non marchands non individualisables, mais on procède de façon plus fine : la mesure du volume de travail mise en œuvre intègre, d'une part l'évolution de la durée effective du travail (celle-ci avait été négligée en base 1995) et d'autre part, comme en base 1995, le Glissement vieillissement technicité (GVT). Le GVT prend en compte l'évolution de la qualification du personnel et de son expérience, c'est-à-dire, par hypothèse, de sa productivité. Cette approche est utilisée par défaut, faute pouvoir de fonder une mesure sur l'observation directe d'indicateurs de la quantité de services rendus.

Sous l'impulsion d'Eurostat et conformément à ses recommandations, des méthodes alternatives basées sur l'observation directe d'indicateurs de la quantité de services rendus sont développées progressivement pour les services non marchands individualisables. Une telle méthode a été adoptée pour l'éducation non marchande, une autre est en cours de développement pour les services de santé.

Le principe consiste à définir et à observer directement la quantité qui caractérise la production d'un service, il peut s'agir par exemple du nombre d'heures élèves ventilé selon le niveau d'éducation et la matière. Pour construire un indicateur de volume, on pondère chaque production par son coût moyen (coût de l'heure d'enseignement selon le niveau et la filière). L'évolution du coût total entre deux périodes successives se décompose

2. La théorie économique s'efforce en effet de fonder la notion de volume sur l'utilité du consommateur.

comme le produit d'un indice de l'évolution de la quantité (indice de volume) par un indice de l'évolution des coûts de production (à volume fixé).

Encadré 3

Construction d'un indicateur de volume pondéré par les coûts

Pour un ensemble de services non marchands représentés par l'indice i , on observe au cours de deux périodes successives $t-1$ et t un indicateur de quantité n_i^t et le coût de c_i^t de cette production. L'évolution du coût total de l'ensemble des services produits entre les deux se décompose comme suit :

$$\frac{\sum_i n_i^t \cdot c_i^t}{\sum_i n_i^{t-1} \cdot c_i^{t-1}} = \frac{\sum_i n_i^t \cdot c_i^{t-1}}{\sum_i n_i^{t-1} \cdot c_i^{t-1}} \cdot \frac{\sum_i n_i^t \cdot c_i^t}{\sum_i n_i^t \cdot c_i^{t-1}}$$

Dans le second membre, le premier élément du produit est un indice de l'évolution de la quantité dans lequel chaque service est pondéré par son coût de production ; ce coût étant celui de la période précédente, on dit que l'indice de volume est un indice de Laspeyre. Le second élément du produit est un indice de l'évolution des coûts de production pondéré par les quantités (ou volumes) ; les quantités étant celles de la période courante, on dit que l'indice de coût est un indice de Paasche.

L'enseignement non marchand

Plusieurs indicateurs étaient susceptibles d'être considérés pour appréhender le volume d'enseignement non marchand :

- le nombre de reçus aux examens,
- le nombre d'élèves sortant avec succès d'une année d'enseignement,
- le nombre d'*heures x d'élèves* par niveau et par matière,
- les effectifs d'élèves par niveau et par filière,

Les coûts de l'éducation pour les APU, publiés par niveau et par filière dans le compte satellite de l'éducation, permettaient de pondérer chacun des indicateurs précédents.

Le nombre de reçus aux examens est le premier indicateur qui vient à l'esprit lorsque l'on envisage de mesurer le volume d'enseignement par ses résultats. Mais cet indicateur soulève quelques difficultés :

- le niveau de connaissance accumulé ne dépend pas seulement de l'enseignement reçu dans le cadre scolaire, c'est-à-dire du facteur dont on cherche à mesurer l'influence, mais de divers autres facteurs sur lesquels on n'a pas d'information (niveau initial) ;
- le niveau de connaissances exigé pour réussir l'examen peut varier au cours du temps ;
- les examens sanctionnent généralement le travail de plusieurs années d'enseignement, il faudrait donc attendre plusieurs années avant de pouvoir évaluer définitivement la contribution d'une année d'enseignement ;

- l'indicateur tient pour nulles les connaissances accumulées par un élève qui quitte un cycle d'enseignement en cours de route ou qui, ayant suivi l'ensemble du cycle, échoue à l'examen final, ce qui est sans doute excessif.

Le nombre d'élèves sortant avec succès d'une année d'enseignement, c'est-à-dire réussissant à un examen ou accédant à un niveau d'enseignement supérieur (de la quatrième à la troisième par exemple) répond pour partie aux deux dernières critiques de l'indicateur précédent. Mais, dès que l'on s'écarte des filières d'enseignement linéaires (de la maternelle au collège), la définition du succès devient complexe ; en pratique, la méthode paraît inapplicable dans l'enseignement supérieur où le nombre de cursus possibles est trop important. Par ailleurs, la méthode ne permet pas de traiter l'influence de facteurs extérieurs à l'enseignement et l'inconstance temporelle du critère de réussite.

Compte tenu des difficultés que l'on vient d'évoquer, on a renoncé à évaluer le volume d'enseignement par ses seuls résultats et on a utilisé des indicateurs plus proche de l'activité. Dans ce cadre Eurostat préconise de se rapprocher du nombre d'heures passées en cours par les étudiants mais admet que le nombre d'élèves lui-même constitue un bon indicateur lorsque le nombre d'*heures x élèves* n'est pas disponible. Des mesures similaires ont été mises en place et discutées dans d'autres pays de l'Union³.

Les effectifs d'élèves par niveau et par filière, qui sont publiés régulièrement par le ministère de l'Éducation, ont finalement été retenus comme indicateurs de volume. Mais ils ne donnent pas d'information sur la qualité de l'enseignement reçu, ce qui présente des inconvénients. On a donc introduit un indicateur de qualité qui tient compte sur le passé du nombre d'élèves qui sont sortis chaque année avec succès des différentes classes de l'enseignement élémentaire et de l'enseignement secondaire. Dans cet indice, le succès correspond à l'accès à une classe de niveau supérieure ou l'obtention du diplôme (baccalauréat).

Tableau 5
La production d'éducation non marchande en 2000

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Base 1995										
En valeur milliards d'euro	50,5	54,0	55,0	57,2	59,0	61,3	63,6	64,8	68,3	
Évolution en volume en %	0,8	3,9	- 0,6	2,6	2,0	2,0	1,8	0,9	4,0	
Base 2000										
En valeur milliards d'euros	52,9	55,4	58,2	60,3	63,1	66,4	72,3	76,6	77,7	80,8
Évolutions en %										
Effectifs d'élèves pondérés	0,2	0,1	- 0,1	- 0,8	- 0,4	- 0,4	- 0,5	- 0,2	- 0,3	-
Effet qualité	0,3	0,0	0,0	0,2	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	-
Volume	0,5	0,0	- 0,1	- 0,5	0,0	0,0	- 0,5	- 0,3	- 0,3	-

3. Rapport de Tony Atkinson : Measurement of Government Output and Productivity for the National Accounts ; http://www.statistics.gov.uk/about/data/methodology/specific/PublicSector/Atkinson/final_report.asp.

Les nouvelles évaluations conduisent à réviser à la baisse l'évolution de la production d'éducation non marchande. L'impact de cette nouvelle évaluation sur l'évolution du PIB en volume est d'environ -0,1 point par an. En effet, l'évolution positive du volume en base 1995 traduisait l'augmentation des moyens mis en œuvre, notamment l'amélioration de la qualification des enseignants et leur nombre. En base 2000, la baisse du volume constatée depuis 1996 traduit le fait que la baisse des effectifs scolarisés liée à l'évolution démographique n'est pas compensée par l'amélioration de la qualité de l'enseignement, mesurée par la fréquence de réussite aux examens ou l'accès plus fréquent dans une classe de niveau supérieur. Le résultat garde un caractère conventionnel, moins toutefois que la méthode antérieure.

Les redressements pour fraude et travail au noir

La fraude et l'évasion fiscale recouvrent dans la réalité de multiples aspects. Dans les comptes nationaux, on ne retient que la fraude qui a pour effet de sous-estimer l'activité économique, le PIB et les agrégats qui s'en déduisent. Les données comptables et statistiques transmises par les entreprises sont donc corrigées de l'effet estimé de la fraude, ce qui a pour résultat d'augmenter la production et l'EBE. Les redressements pour fraude ont été évalués en base 2000 par extrapolation des fichiers de contrôles fiscaux des trois dernières campagnes fiscales disponibles selon des méthodes similaires à celles mises en œuvre pour les estimations de la base 1995. Le taux global de redressement de la valeur ajoutée est de 2,8 % contre 2,5 % en base 1995. Le produit de la fraude (11 milliards en 2000) a été reversé des sociétés aux ménages.

La notion de « travail au noir » recouvre deux types de situations : d'une part, l'activité des travailleurs indépendants non déclarés auprès des administrations fiscales et sociales, d'autre part, les emplois non déclarés dans des entreprises régulièrement enregistrées. En base 1995, seule la première forme de travail au noir était prise en compte dans les redressements pour travail au noir de la production et de la valeur ajoutée des entreprises. En base 2000, on tient compte également de la seconde forme de travail au noir.

Pour la plupart des activités, on reprend les évaluations de la base 1995 en ce qui concerne les productions « au noir » des travailleurs indépendants. La seconde forme de « travail au noir », a été estimée à partir des dissimulations de coûts mises en évidence lors des contrôles fiscaux. Celles-ci étaient antérieurement considérées comme des dissimulations d'achats de matières. Une partie est désormais considérée comme des paiements de services. Les taux de redressement de la production pour travail au noir, qui sont fixés pour toute la durée d'une base, ont donc été légèrement révisés.

L'impact des redressements pour fraude et travail au noir sur la valeur ajoutée de l'année 2000 est de 39,5 milliards en base 2000 contre 34,2 milliards en base 1995. En sens inverse, « l'écart de TVA », calculé en rapprochant la TVA constatée d'un montant théorique obtenu en appliquant à la valeur ajoutée par produits les taux de TVA en vigueur, a été revu à la baisse (8,1 milliards au lieu de 9,8 milliards). Finalement, l'impact global des redressements pour fraude et travail au noir et de l'écart de TVA conduit à relever le PIB de 3,3 % en base 2000 au lieu de 3,1 % en base 1995.

L'évaluation des actions non cotées dans les comptes de patrimoines

Conformément au SEC95, la valeur des actions non cotées est estimée par le produit de leurs fonds propres par un ratio de capitalisation boursière. En base 1995, ce ratio était égal à la valeur de marché de toutes les entreprises cotées divisée par la somme de leurs fonds propres. Il était fortement influencé par la situation des groupes les plus importants dont les caractéristiques sont très différentes des entreprises non cotées et dont les actions bénéficient d'une prime de liquidité par rapport aux actions d'entreprises plus petites. Il y avait donc présomption d'une forte surestimation des actions non cotées. Pour la base 2000, suite aux travaux menés dans le cadre d'un groupe de travail⁴, Eurostat recommandait de ne retenir que les sociétés cotées qui ne font pas partie de l'indice Stoxx600 en leur appliquant une décote pour tenir compte de la moindre liquidité des actions non cotées.

Dans le cas français, il existe environ 1 000 sociétés cotées dont les 250 plus grandes font partie de l'indice SBF250. On a appliqué aux entreprises non cotées le ratio de capitalisation observé sur les sociétés cotées qui ne font pas partie du SBF250, avec une décote de 25 %.

Par ailleurs la répartition de la détention des titres, notamment entre les entreprises et les ménages, a été revue ; désormais, elle est révisée chaque année et repose sur les informations relatives au montant des fonds propres détenus disponibles à la Banque de France (pour les institutions financières), à la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (pour les sociétés d'assurance) et à l'Insee (pour les sociétés non financières). Finalement, les ménages ne détiennent plus en 2000 que 23 % de l'ensemble des titres d'action et d'OPCVM généraux alors que leur part était estimée à 41 % en base 1995. En conséquence, les flux de dividendes reçus par les sociétés ont été nettement révisés à la hausse et ceux reçus par les ménages ont été très fortement révisés à la baisse.

L'évaluation des flux d'intérêts

Le calcul des flux d'intérêts transitant par les institutions financières, versés et reçus par les secteurs institutionnels a été modifié. Ils sont calculés en appliquant aux encours des comptes financiers les taux apparents recueillis par des informations fournies par les institutions financières. Les intérêts ne transitant pas par la comptabilité des institutions financières (obligations principalement) sont répartis entre les différents secteurs détenteurs au prorata des encours détenus.

Les SIFIM consommés par chaque secteur sont eux-mêmes évalués comme la différence entre les intérêts effectivement reçus et versés et ceux qui seraient obtenus si le taux moyen interbancaire était appliqué aux créances et aux dettes du secteur.

Hors traitement des SIFIM, le solde des intérêts reçus des ménages est fortement révisé à la baisse : 5 milliards en 2000 contre 15,3 milliards en base 1995.

4. Plus précisément dans le cadre d'un groupe de travail d'Eurostat animé par la Banque de France.

L'évaluation des échanges internationaux de services de transport

Au sein du TES, les ressources et les emplois en produit « services de transport » doivent être compatibles avec la mesure des échanges de biens, et avec la correction CAF-FAB. Il faut notamment que celle-ci puisse être prélevée sur les ressources en produit « services de transport », sur la production domestique si le transporteur est résident, et sur les importations dans le cas contraire.

Or, en base 1995, les importations de services de transport des comptes nationaux étaient extrêmement basses, comparées notamment à celle de la Balance des paiements, et il en était d'ailleurs de même des exportations. L'existence de ces écarts posait en soi une vraie question, que le rehaussement de la correction CAF-FAB rendait encore plus critique.

Une nouvelle méthode de calcul a donc été mise au point pour la base 2000. Elle conduit à des évaluations nettement plus hautes que celles de la base 1995. Dans le compte de l'année 2000, les importations passent ainsi de 11 milliards d'euros à 18 milliards d'euros ; les exportations, de 12,1 milliards d'euros à 16,4 milliards d'euros.

En premier lieu les sources utilisées en base 1995, disparates ou devenues obsolètes, ont été abandonnées au profit de la Balance des paiements. Toutefois il a été nécessaire d'adapter le calcul de la Balance. Celui-ci repose sur des lignes de règlements, qui ont été reprises telles quelles, mais aussi sur des lignes de corrections (« fabisation ») qui ont dû être affinées.

Le principe des corrections de la Balance (« fabisation »)

Les corrections de la Balance servent à rééquilibrer les échanges de services de transport pour éviter que des doubles comptes ne perturbent le solde. Ces doubles comptes sont spécifiquement liés à l'enregistrement des coûts de transport en Balance, et ne surviennent que si le transporteur est payé par l'exportateur. Par exemple, dans le cas d'un flux de biens importés, et si le transporteur est résident, les coûts transport entre les frontières sont enregistrés en recettes. Comme ils sont aussi inclus dans la valeur CAF du flux d'importation, et que l'importateur et le transporteur sont tous deux résidents, il ne devrait pas y avoir d'exportation de services de transport ; il faut donc l'éliminer. De même, si le bien est exporté, et si le transporteur n'est pas résident, c'est cette fois une importation (dépense) de services de transport qui est enregistrée « à tort ». La Balance élimine du solde les échanges de services de transports indésirables en imputant des montants équivalents sur le flux de sens opposé (opération dite de « fabisation ») ; mais cette méthode gonfle artificiellement les flux.

Une autre manière de remédier aux mêmes difficultés

Plus simplement, la méthode retenue en base 2000 consiste à supprimer, là où ils se trouvent, les enregistrements de services de transport que l'on ne souhaite pas conserver. En pratique, il faut séparer les coûts de transport selon la nationalité du transporteur. Ce partage est effectué sur la base d'hypothèses réalistes, ou fondées, dans le cas du transport routier, sur des données d'enquête. Cette nouvelle méthode conduit à réduire fortement les corrections par « fabisation ». Néanmoins, en base 2000, les échanges de services de transport sont au total beaucoup plus proches de ceux de la Balance des paiements.

Rehaussement de la correction CAF-FAB

Le mode de comptabilisation des coûts de transport et d'assurance des biens importés ou exportés est un problème crucial dans le compte extérieur des biens et des services. Dans les statistiques douanières, la valeur des importations, comme celle des exportations, est mesurée à la frontière française. Cette mesure des importations de biens, dite CAF (« coût, assurance, fret »), comprend les frais de transport et d'assurance liés au transport des marchandises entre le point de production et la frontière française. La valeur douanière des exportations, dite FAB (« franco à bord »), n'inclut en revanche, que le coût du transport sur le territoire français.

Les coûts de transport et d'assurance étant indissociables de la valeur enregistrée dans les statistiques douanières, les importations de biens sont valorisées CAF dans les comptes nationaux. Toutefois, une correction globale, appelée « correction CAF-FAB », est inscrite dans le TES afin d'obtenir une estimation de l'ensemble des importations de biens au prix FAB. La correction CAF-FAB est estimée sur la base des résultats d'une enquête spécifique, menée par la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

À l'occasion de la base 2000, la « correction CAF-FAB » des comptes nationaux a été alignée sur celle de la DGDDI. Ainsi, pour l'année 2000, elle passe de 5,3 milliards d'euros à 7,7 milliards d'euros.

L'année 2000 en base 1995 et en base 2000

On se propose dans cette partie de comparer l'année 2000 dans les deux bases en signalant les écarts les plus notables et leur origine. Cette comparaison part des trois approches possibles du PIB : par la valeur ajoutée des secteurs institutionnels, par la demande, et par les revenus distribués. Dans chaque cas, on isole l'impact de la répartition des SIFIM.

L'approche du PIB par la valeur ajoutée des secteurs

Dans le tableau 6, on reconstitue le PIB dans les deux bases à partir de la valeur ajoutée des unités institutionnelles regroupées en secteurs institutionnels⁵. Le PIB s'obtient comme somme :

- de la valeur ajoutée des secteurs institutionnels ;
- des impôts sur les produits - y compris la TVA -, nets des subventions sur les produits.

Afin de faciliter la comparaison des valeurs ajoutées entre base 1995 et base 2000 on exclut l'incidence des consommations intermédiaires de SIFIM sur la valeur ajoutée. Celle-ci dépend de la nature de la branche. Dans les branches marchandes, la valeur ajoutée est réduite de la consommation intermédiaire de SIFIM. Dans les branches non marchandes, la consommation de SIFIM n'a pas d'impact sur la valeur ajoutée car la production est accrue d'autant. C'est pourquoi le tableau ne tient compte que des

5. Il faudrait plutôt parler de pseudo-secteurs car les entreprises non financières (SNFEI) et les ménages hors EI ne sont pas des secteurs institutionnels au sens du SEC95.

consommations intermédiaires de SIFIM des branches marchandes des APU et des ISBLSM.

Tableau 6
La valeur ajoutée par secteur institutionnel en 2000

En milliards d'euros

	Base 1995	Base 2000	Écart	Écart %
Sociétés et entreprises individuelles non financières (SIFIM)	873,0	860,9* (16,3)	- 12,1	- 1,4
Sociétés financières et EI financières (SIFIM)	66,2	67,2* (0,8)	1,0	1,5
Administrations publiques (SIFIM des branches marchandes)	227,5	230,1* (0,1)	2,6	1,1
Ménages hors Entreprises individuelles (EI) (SIFIM)	134,0	138,2* (3,6)	4,2	3,1
ISBLSM (SIFIM des branches marchandes)	5,0	15,1* (0,0)	10,1	202,0
Valeur ajoutée des secteurs	1 305,7	1 311,5*	5,8	0,4
- CI non ventilée de SIFIM	37,3	20,8	-16,5	- 44,2
= Valeur ajoutée totale	1 268,4	1 290,7	22,3	1,8
+ Impôts sur les produits	170,9	167,9	- 3,0	- 1,8
- Subventions sur les produits	19,2	17,3	- 1,9	-9,9
= Produit intérieur brut	1 420,1	1 441,4	21,3	1,5

(*) Afin de permettre la comparaison, les consommations intermédiaires de SIFIM ont été traitées dans ce tableau comme en base 1995 (c'est-à-dire sans déduire cette consommation de la valeur ajoutée). Ainsi, en base 2000, la valeur ajoutée des SNFEI est de 844,6 milliards.

La valeur ajoutée totale est rehaussée de 22,3 milliards, et de 5,8 milliards si on exclut l'effet de la ventilation des SIFIM, soit 0,4 % de plus que la valeur ajoutée totale de la base 1995. Le montant des impôts sur les produits est réduit de 3 milliards par rapport à la base 1995 : ceci provient essentiellement du reclassement de certains d'entre eux en autres impôts sur la production (*voir Annexe 2*) ; la production et la valeur ajoutée au prix de base des unités concernées étant relevées d'autant, cette correction est neutre sur le niveau du PIB. En revanche, la majeure partie du changement affectant les subventions sur les produits a un effet sur le niveau du PIB : il s'agit de versements des administrations aux centres d'aide par le travail (1,6 milliard) qui sont traités en tant que financement des dépenses de consommation finale (aide à l'activité d'action sociale d'ISBLSM) et non plus en subventions à la production.

Les sociétés financières

Les comptes des sociétés financières sont modifiés par le reclassement des auxiliaires financiers qui ne sont pas constitués en sociétés avec les entreprises individuelles (secteur des ménages) ; leur valeur ajoutée est de 1 milliard. Par ailleurs, certains holdings qui figuraient parmi les auxiliaires financiers ont été reclassés en fonction de leur activité, ce qui réduit la valeur ajoutée de 1,7 milliard. La méthode d'évaluation des SIFIM conduit à réduire la valeur ajoutée de cet ensemble de 1,8 milliard. Surtout, suite à une mobilisation plus approfondie de l'information comptable disponible, la production et la valeur ajoutée des entreprises d'assurance ont été rehaussées de près de 3,6 milliards.

Les administrations publiques

La valeur ajoutée est revue en hausse de 2,5 milliards, principalement pour trois raisons :

- la consommation de capital fixe des administrations publiques est évaluée selon la méthode de l'inventaire permanent ne tenait pas compte de la dernière évaluation de la chronique des investissements, les travaux ayant abouti plus tardivement ; la valeur ajoutée brute en est accrue de 3,6 milliards ;
- les crèches et garderies d'enfants, qui étaient classées en sociétés non financières en base 1995, ont rejoint les autres crèches dans le sous-secteur des administrations locales, ce qui augmente la valeur ajoutée des APU de 1,6 milliard ;
- les aides à l'emploi des jeunes correspondant aux Contrats Emplois Jeunes sont désormais comptabilisées comme les autres aides du même type : ce sont des subventions sur la rémunération et non plus des transferts courants aux employeurs, ce qui réduit de 1,8 milliard la valeur ajoutée non marchande des administrations publiques qui ont recours à ces emplois aidés.

Les ménages, hors activités d'entreprises individuelles

Près de 90 % de la valeur ajoutée des ménages hors entreprises individuelles provient de la production de services de logement, qui comporte une forte part de production imputée aux propriétaires de logements qui les occupent eux-mêmes. Cette composante importante du PIB repose sur une mesure indirecte.

L'estimation des services de logement a été révisée en intégrant les résultats de la dernière enquête quadriennale sur le logement dont la collecte s'est déroulée entre décembre 2001 et février 2002. La part respective des propriétaires et des locataires a été modifiée en faveur des premiers au-delà de ce qu'indiquait la tendance postulée dans la période séparant deux enquêtes.

La seconde composante importante de l'activité des ménages est également mesurée de façon conventionnelle : il s'agit de la production de services par les ménages eux-mêmes en tant qu'employeurs de personnel salarié. En base 2000, cette activité, traditionnellement cantonnée aux services domestiques, est étendue à l'action sociale pour enregistrer l'aide à domicile. L'estimation repose sur des statistiques relatives aux rémunérations des personnels salariés. Un ajustement est effectué pour couvrir la sous-déclaration.

De la base 1995 à la base 2000, il y a donc une redistribution d'une partie du montant des services domestiques vers l'action sociale.

Les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

La révision à la hausse de la valeur ajoutée des ISBLSM est très importante. Elle provient, à hauteur de 9,7 milliards, de la réévaluation de l'action sociale et, à un degré moindre, de l'éducation. Cette dernière révision correspond au reclassement au sein des ISBLSM de la gestion des écoles privées sous contrat, à l'exclusion de la rémunération du personnel enseignant par le ministère de l'Éducation nationale, qui reste retracée comme rémunération versée par les administrations publiques.

Les sociétés non financières et entreprises individuelles (SNFEI)

La contribution des entreprises non financières - sociétés et entreprises individuelles non financières (SNFEI) - à la valeur ajoutée de l'économie est nettement plus faible en

base 2000 qu'en base 1995 : elle est réduite de plus de 12 milliards d'euros, soit une baisse de 1,4 %, si on neutralise l'effet de la ventilation des SIFIM. Ceci résulte principalement de l'alignement sur la valeur ajoutée issue du traitement des données d'entreprises centralisées dans le Système intermédiaire d'entreprises (SIE), après l'opération de « passage aux comptes nationaux ».

L'approche du PIB par la demande

Dans l'approche par la demande, le PIB est égal à la somme des emplois finals, nets des importations, évalués au prix d'acquisition. Les composantes du PIB selon cette approche sont présentées dans le tableau ci-dessous, qui isole les effets de la répartition des SIFIM.

L'évaluation des composantes de la demande finale s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un Tableau Entrées-Sorties (TES), dont les lignes représentent les équilibres ressources-emplois (ERE) des produits. Ce cadre constitue pour partie un instrument de validation d'estimations autonomes, mais pour partie aussi un outil d'estimation.

Tableau 7
Les composantes de la demande finale en 2000

En milliards d'euros

	Base 1995	Base 2000	Écart	Écart %
Produit intérieur brut	1 420,1	1 441,4	21,3	1,5
<i>dont SIFIM</i>		13,5		1,0
Dépense de consommation finale	1 103,1	1 133,4	30,3	2,7
<i>dont SIFIM</i>		16,2		
Formation brute de capital fixe	286,9	280,7	- 6,2	- 2,2
Objets de valeur	1,5	1,0	- 0,5	- 33,3
Variations de stocks	11,0	13,3	2,3	20,9
Exportations	405,4	411,7	6,3	1,6
<i>dont SIFIM</i>		2,4		
Importations	387,8	398,7	10,9	2,8
<i>dont SIFIM</i>		5,1		

L'équilibre des biens et services

Les révisions apportées aux échanges extérieurs de biens et services se traduisent principalement par une réduction du solde extérieur de services, qui n'est toutefois pas très importante. À l'opposé, les changements qui affectent les montants de production et de consommation intermédiaire ne sont pas négligeables :

- la production totale atteint 2 614,6 Md€, soit une révision de : + 70,2 Md€ ;
- la consommation intermédiaire totale atteint 1 323,9 Md€, soit une révision de : + 47,9 Md€.

La production et la consommation intermédiaire des SNFEI

La production étant calculée en base 2000 à partir des données figurant dans le SIE, la production figurant dans les comptes de branches et les équilibres ressources-emplois des produits sont étroitement liés.

Tableau 8

Production et consommation intermédiaire des SNFEI en 2000

En milliards d'euros

	Base 1995	Base 2000	Écart
Production	1 962,1	2 012,5	+ 50,4
dont : Biens (hors énergie, construction)	825,4	798,3	- 27,1
Commerce	197,8	249,5	+ 51,7
Autres services (non financiers)	685,0	712,0	+ 27,0
Consommation intermédiaire (hors SIFIM)	1 089,1	1 151,5	+ 62,4

Globalement, la production des SNFEI est nettement plus élevée en base 2000. La valeur ajoutée est plus faible (*voir Tableau 8*), l'augmentation de la consommation intermédiaire est plus importante que celle de la production, même en excluant les consommations intermédiaires de SIFIM (16,3 milliards).

Une partie - environ 30 milliards - de la hausse parallèle des montants de production et de consommation intermédiaire provient uniquement d'un traitement différent de certains postes comptables : quelques postes supplémentaires sont inclus dans la production et la consommation intermédiaire, la sous-traitance est traitée différemment. Ces changements n'affectent pas la valeur ajoutée. En revanche, l'extension de la production de logiciels pour compte propre augmente la production et la valeur ajoutée.

Au niveau des branches, l'importante révision à la hausse apportée à la production de la branche commerce, ne se traduit pas en termes équivalents dans sa valeur ajoutée. Cela explique en partie le transfert de production des branches produisant les biens vers les branches commerciales. Cette révision se traduit pour une large partie - 35 milliards - dans les montants de marges commerciales figurant dans les ERE de biens, si bien qu'au total, la valeur des biens disponibles en sortie des commerces change peu d'une base à l'autre.

La révision à la hausse de la consommation intermédiaire des SNFEI s'accompagne d'une révision de son partage entre biens et services au détriment des biens : il en résulte que le montant des biens destinés aux emplois finals est revu à la hausse et celui des services à la baisse.

L'ensemble des emplois finals augmente cependant d'une base à l'autre ; cela provient d'une révision à la hausse de la consommation de logement, de services financiers et de services non marchands, c'est-à-dire de produits qui, hormis une partie du logement, ne résultent pas de l'activité des SNFEI.

La consommation finale

Le contour des administrations publiques se modifiant peu de la base 1995 à la base 2000, et les données sur ces unités n'ayant pas changé, la dépense de consommation finale des APU bouge peu. Tout au plus peut-on noter quelques changements dans la structure de cette dépense, qui sont liés à des modifications du partage de l'activité des APU entre branches marchandes et branches non marchandes.

La dépense de consommation finale des ISBLSM est égale à leur production diminuée des paiements partiels des ménages. La forte hausse de cette composante de la consommation finale tient donc entièrement à la révision des activités exercées par ces institutions, notamment dans le domaine de l'action sociale.

La hausse sensible du niveau de la dépense de consommation finale des ménages, dont les SIFIM représentent les deux tiers, masque une révision importante des poids respectifs des biens et des services au sein de l'ensemble (*voir Tableau 9*).

La révision à la hausse de la consommation de biens provient d'un ancrage systématique de la consommation commercialisée sur les données des ventes des commerces de détail issues des enquêtes annuelles d'entreprise dans le commerce.

Tableau 9
La dépense de consommation finale

En milliards d'euros

	Base 1995	Base 2000	Écart	Écart %
Dépense de consommation finale totale	1 103,1	1 133,4	30,3	2,7
<i>dont SIFIM</i>		16,2		
Administrations publiques	329,9	330,1	0,2	0,1
<i>dont SIFIM</i>		2,7		
ISBLSM	8,6	19,4	10,8	125,6
<i>dont SIFIM</i>		0,6		
Ménages	764,7	783,9	19,2	2,5
<i>dont :</i>				
<i>Biens hors énergie et bâtiment</i>	334,5	353,4	18,9	5,7
<i>Énergie</i>	60,9	60,3	- 0,6	- 1,0
<i>Services marchands non financiers⁽¹⁾, hors logement</i>	181,7	164,7	- 17,0	- 9,4
<i>Logement</i>	130,5	134,3	3,8	2,9
<i>Services financiers - hors SIFIM – et d'assurance</i>	26,8	30,1	3,3	12,3
<i>SIFIM</i>		12,9	12,9	
<i>Services non marchands (y compris services domestiques)</i>	30,3	28,2	- 2,1	- 7,0

(1) Y compris le bâtiment (entretien courant) et y compris la correction territoriale qui comprend les dépenses des résidents à l'étranger (essentiellement des services), déduction faite des dépenses des non résidents en France.

L'estimation de la consommation des ménages en services utilise également les ventes de prestations de services mais repose largement sur le partage du marché intérieur entre les différents emplois possibles, en s'appuyant parfois sur des données d'enquêtes qui permettent d'en déterminer la structure de partage.

Pour les services de logement, la révision à la hausse de la consommation est la contrepartie de la révision de la production (*voir plus haut*).

La révision des services financiers hors SIFIM provient principalement de la correction de la production d'assurance (*voir plus haut*).

Enfin, la révision affectant la consommation de services non marchands provient pour l'essentiel de reclassements, opérés au sein des APU, entre branches marchandes et non marchandes (*voir plus bas*).

La formation de capital fixe

La baisse du niveau global de la FBCF est essentiellement due à la révision à la baisse de celle des entreprises non financières.

Pour ce qui concerne les FBCF des SNFEI, la révision à la hausse des investissements en logiciels est compensée, et au-delà, par la révision à la baisse des autres composantes par produits.

La révision du niveau des autres composantes de la FBCF tient à la méthode d'arbitrage d'ensemble de la valeur ajoutée, qui aboutit à rehausser la consommation intermédiaire des entreprises non financières. En particulier, pour les biens, l'intégration des données d'entreprises et des comptes de biens et services conduit à réduire, dans les équilibres ressources-emplois, la part disponible pour la FBCF, compte tenu notamment de la révision à la hausse de la consommation finale.

Tableau 10

La formation brute de capital fixe par secteur et par produit en 2000

En milliards d'euros

	Base 1995	Base 2000	Écart
Formation brute de capital fixe - Total	286,9	280,7	- 6,2
Décomposition par secteur :			
FBCF des SNF-EI	161,0	154,6	- 6,4
FBCF des ménages hors EI	67,7	68,0	0,3
FBCF des sociétés financières	12,1	11,9	- 0,2
FBCF des administrations publiques	45,7	44,5	- 1,2
FBCF des ISBLSM	0,3	1,7	1,3
Décomposition par produit :			
Biens	107,8	93,1	- 14,7
Construction	127,7	129,0	0,6
Logiciels	12,9	22,6	9,7
Autres services	38,5	36,0	- 2,5

Les échanges extérieurs de biens et de services

Le commerce extérieur est révisé à la hausse : la correction étant plus forte sur les importations (+ 10,9 milliards) que sur les exportations (+ 6,3 milliards), la révision du solde (- 4,6 milliards) contribue à réduire le PIB.

Les révisions touchent essentiellement les échanges de services et résultent principalement de deux modifications. D'une part, des échanges de SIFIM ont été introduits : 5,1 milliards pour les importations, 2,4 milliards pour les exportations. D'autre part, les échanges de services de transport ont été fortement rehaussés (*voir encadré*) : + 7 milliards pour les importations, + 4,3 milliards pour les exportations.

S'agissant des échanges de biens, le rehaussement de la correction CAF-FAB réduit d'autant les importations FAB égales aux importations CAF diminuées de cette correction.

Tableau 11**Les échanges extérieurs de biens et de services en 2000**

En milliards d'euros

	Base 1995	Base 2000	Écart
Importations	387,8	398,7	10,9
Biens CAF	337,5	337,8	
- correction CAF-FAB	- 5,3	- 7,7	2,4
= Biens FAB	332,2	330,1	- 2,1
Services	37,3	49,4	12,1
Correction territoriale	18,3	19,2	0,9
Exportations	405,4	411,7	6,3
Biens FAB	327,5	327,5	0,0
Services	44,2	50,9	6,7
Correction territoriale	33,7	33,3	- 0,4

Aperçu des comptes de secteurs

Dans l'approche par les revenus, le PIB est défini comme la somme des revenus distribués issus de l'activité de l'ensemble des secteurs institutionnels : rémunérations versées aux salariés, impôts sur la production nets des subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

L'impact de la répartition des SIFIM sur les revenus

Dans la base 1995, la production de SIFIM (34,2 milliards en 2000⁶), était considérée comme une consommation intermédiaire et venait en déduction de l'excédent brut d'exploitation de l'ensemble de l'économie, mais elle n'était pas répartie entre les secteurs. En base 2000, on répartit cette dépense, d'une part entre consommation finale et consommations intermédiaires (*voir ci-dessus*), et d'autre part entre les secteurs institutionnels.

Cette répartition rehausse globalement l'EBE de 13,6 milliards. En effet, les consommations de SIFIM ne viennent en déduction du revenu global que lorsqu'elles sont financées par les branches marchandes des secteurs producteurs. Globalement l'EBE est donc réduit de 20,7 milliards et non plus de la totalité des SIFIM produits (34,2 milliards). Mais ces charges sont maintenant réparties entre les secteurs producteurs dont l'EBE est réduit d'autant (*voir Tableau 1*) :

- 13,2 milliards pour l'EBE des SNF ;
- 0,8 milliard pour l'EBE des sociétés financières ;
- 3,2 milliards pour le revenu mixte des EI ;
- 3,6 milliards pour l'EBE des ménages bailleurs ;
- 0,1 milliard pour l'EBE des administrations.

6. Dans la base 1995, il n'existait pas de commerce extérieur de SIFIM, mais, s'il avait existé, le déficit commercial de SIFIM aurait été retranché de la valeur ajoutée, comme en base 2000. L'écart de valeur ajoutée entre les deux bases résulte donc de la répartition de la production de SIFIM et non de la répartition des emplois de SIFIM. Un emploi final de SIFIM acheté à l'étranger n'accroît pas le PIB.

En revanche, le revenu disponible des secteurs n'est pas affecté par l'imputation de leur consommation intermédiaire de SIFIM : en base 2000, le solde des intérêts (reçus - versés) par un secteur comprend sa consommation de SIFIM, ce qui n'était pas le cas en base 1995.

La dépense de consommation finale de SIFIM des ménages, soit 12,9 milliards, accroît d'autant le solde des intérêts et le revenu disponible brut et n'a pas d'impact sur l'épargne. La hausse de revenu qui en résulte réduit le taux d'épargne de 0,2 point. Par ailleurs, la consommation de services non marchands individuels est accrue de la consommation intermédiaire de SIFIM des branches correspondantes ; le revenu disponible brut ajusté des ménages est relevé d'autant et l'épargne est inchangée ; globalement la répartition des SIFIM réduit le taux d'épargne ajusté de 0,15 point (*voir Tableau 12*)⁷.

Tableau 12

Ménages et sociétés non financières en base 2000 et en base 1995

Année 2000

En milliards d'euros

	Base 1995 (1)	Base 2000 (2)	Écart (2) - (1)	Impact des SIFIM	Écart hors SIFIM
Ménages					
EBE hors EI	113,6	113,6	0,0	- 3,6	3,6
Revenu mixte des EI	105,9	95,9	- 10,0	- 3,2	- 6,8
Salaires bruts reçus	539,5	552,5	13,0	0,0	13,0
Prestations sociales	281,7	273,3	- 8,4	0,0	- 8,4
Transferts sociaux en nature reçus	206,7	225,7	19,0	0,0	19,0
Impôts et cotisations sociales	- 422,8	- 422,7	0,1	0,0	0,1
Revenu de la propriété (reçus-versés)	91,8	99,4	7,6	19,7	- 12,1
Revenu disponible brut	907,3	921,7	14,4	12,9	1,5
Dépense de consommation finale	764,7	784,0	19,3	12,9	6,4
Taux d'épargne	15,7 %	14,9 %	0,8 %	- 0,21 %	- 0,57 %
Revenu disponible ajusté	1 114,0	1 147,4	33,4	14,5	18,9
Consommation finale effective	971,4	1 009,7	38,3	14,5	23,8
Taux d'épargne ajusté	12,8 %	12,0 %	0,8 %	- 0,15 %	- 0,65 %
Sociétés non financières					
Valeur ajoutée	741,2	725,6	- 15,6	- 13,2	- 2,4
Salaires et traitements bruts	348,1	348,2	0,1	0,0	0,1
Excédent brut d'exploitation	242,7	226,6	- 16,1	- 13,2	- 2,9
Revenus de la propriété (reçus-versés)	- 87,3	- 69,7	17,6	13,2	4,4
Transferts courants divers (reçus- versés)	- 0,2	- 16,2	- 16,0	0,0	- 16,0
Revenu disponible brut	122,1	109,0	- 13,1	0,0	- 13,1
FBCF	148,9	142,0	- 6,9	0,0	- 6,9
Taux de marge (EBE/VA)	32,7 %	31,2 %	1,5 %	0,53 %	- 2,03 %
Taux d'investissement (FBCF/VA)	20,1 %	19,6 %	0,5 %	0,35 %	- 0,88 %
Taux d'autofinancement (RDB/FBCF)	82,0 %	76,7 %	- 0,1	0,00 %	- 5,30 %

7. On rappelle les identités suivantes :

RDB ajusté = Revenu disponible brut (RDB) + consommation individualisable de services publics.

Taux d'épargne ajusté = épargne/RDB ajusté

Les principales révisions des revenus des ménages et des SNFEI

La rémunération des salariés versée par les secteurs résidents est accrue de 9,6 milliards, ce qui provient principalement de la réévaluation des activités d'action sociale des ISBLSM déduction faite de la partie qui était comptabilisée en SNF, et accessoirement de la hausse de certaines rémunérations du fait du retraitement en subventions d'exploitation de certaines aides à l'emploi. Par ailleurs l'alignement des rémunérations reçues du Reste du monde sur les nouvelles évaluations de la balance des paiements se traduit par un rehaussement de 4,6 milliards.

Le revenu disponible brut des ménages est rehaussé de 14,4 milliards (*voir Tableau 12*) ; il ne serait rehaussé que de 1,5 milliard hors effet de la répartition des SIFIM. Les salaires reçus, les prestations sociales en nature et les revenus de la production de services de logement contribuent positivement à cette révision. Le revenu mixte des entrepreneurs individuels, les revenus de la propriété et les prestations sociales en espèces y contribuent négativement. La forte révision des revenus de la propriété provient de nouvelles évaluations des comptes de patrimoines financiers et des revenus qu'ils génèrent. La révision à la baisse du revenu des entrepreneurs individuels (hors effet des SIFIM) découle du calage sur le niveau du SIE et du partage SNF/EI qui en découle. Compte tenu de la révision à la hausse de la consommation des ménages, leur taux d'épargne s'établit à 14,9 % et leur taux d'épargne ajusté à 12 % ; chacun des deux taux est révisé de - 0,8 point dont - 0,2 point lié à la répartition des SIFIM.

Toujours en raison du calage de la valeur ajoutée sur le SIE, l'EBE des sociétés non financières est réduit de 16,1 milliards et de 2,9 milliards si on exclut l'impact de la répartition des SIFIM. La révision à la hausse du solde des revenus de la propriété résulte de la révision des flux d'intérêts et de la répartition des dividendes entre les secteurs institutionnels. Compte tenu de la répartition des SIFIM, le taux de marge en base 2000 est de 31,2 % ; sans ce traitement, il serait de 32,4 % contre 32,7 % en base 1995. Par ailleurs la FBCF est révisée en baisse de 6,9 milliards (- 4,6 %). Après ces révisions, le taux d'investissement s'établit à 19,6 % (- 0,5 point) et le taux d'autofinancement à 76,7 % (- 5,3 points). Le revenu disponible brut est entamé par un fort rehaussement des transferts courants divers versés, qui correspond au transfert aux ménages du produit de la fraude (11 milliards).

Les révisions du compte des administrations publiques

La plupart des révisions affectant le compte des administrations publiques ont déjà été évoquées. On ne récapitule ici que certains aspects et développe des points spécifiques.

L'EBE des APU est révisé en hausse de 4,7 milliards, dont 3,6 milliards proviennent de l'intégration en base 2000 des travaux sur la consommation de capital fixe qui n'avaient pas pu être effectués en base 1995. Le reste provient de reclassements et retraitements divers.

La masse salariale est révisée du fait de changements de périmètre.

Les intérêts reçus portent la marque du nouveau traitement des SIFIM qui affecte également les consommations intermédiaires.

Les changements de périmètre :

Le champ du secteur des administrations publiques est très peu revu. Seuls quelques organismes apparaissant à la frontière entre la sphère marchande et non marchande ont été reclassés.

Tableau 13

Reclassements affectant le champ des administrations publiques

Unités économiques	Valeur ajoutée en 2000	Secteur institutionnel	
		Base 2000	Base 1995
Organismes quittant le secteur des administrations publiques :			
Écoles privées sous contrat (1)	1,3	ISBLSM	ODAL
Quelques régies		SNF	APUL
Certaines écoles supérieures de gestion et divers instituts	0,1	ISBLSM	ODAC
Organismes entrant dans le secteur des administrations publiques :			
Compte FEOGA des offices agricoles	0,0	ODAC	SNF
Institut Français du Pétrole	0,1	ODAC	SNF
Crèches collectives non communales et crèches associatives	1,2	ODAL action sociale non marchande	SNF

(1) À l'exception des rémunérations versées par les administrations publiques

Principaux retraitements d'opérations :

Les retraitements concernant les prélèvements obligatoires sont les suivants :

- La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) est reclassée en impôts sur la production. Elle était auparavant classée en impôt sur les produits, mais, faute d'information, la ventilation par produit était très approximative. Ce reclassement est sans impact sur le montant des prélèvements obligatoires.
- L'institut français du Pétrole dont les services ne s'adressent pas aux seuls professionnels a été reclassé parmi les administrations ; la taxe qu'il percevait sur l'essence et le gazole est reclassée (194 millions d'euros en 2001) en impôt sur les produits alors qu'il s'agissait de ventes de services en base 1995.
- Les prélèvements de l'État sur les fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations (2,5 milliards en 2001), au titre des garanties accordées par l'État, sont désormais enregistrés en dividendes et non plus en impôts.
- La redevance sur les fréquences radioélectriques perçue par l'État (122 millions en 2001), qui était classée en impôts à la production, est reclassée en rente, les fréquences radioélectriques étant considérées comme un actif non produit, à l'instar des traitements européens des UMTS.

Les principaux retraitements affectant les transferts sociaux sont les suivants :

- L'allocation de gardes d'enfants à domicile (AGED) et l'aide à l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA) sont classées en prestation en nature car elles correspondent à la contrepartie d'une dépense d'action sociale identifiée des ménages. Elles étaient auparavant classées en prestations sociales en espèce.

Tableau 14**Dépenses et recettes des administrations publiques en base 1995 et en base 2000**

En milliards d'euros

DÉPENSES	Base 1995	Base 2000	Écart
Dépenses de fonctionnement	273,4	273,0	- 0,4
Consommations intermédiaires (P2)	75,5	74,5	- 1,0
Rémunération des salariés (D1)	191,7	192,3	0,6
<i>dont cotisations sociales imputées (D122)</i>	<i>26,0</i>	<i>26,0</i>	<i>0,0</i>
Impôts sur la production (D29)	6,1	6,1	- 0,0
Revenus de la propriété autres que les intérêts (D4 hors D41)	0,0	0,0	0,0
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (D5)	0,0	0,0	- 0,0
Intérêts (D41)	45,7	42,9	- 2,7
Prestations et autres transferts	381,6	383,7	2,1
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (D62)	252,6	246,9	- 5,6
Transferts sociaux en nature de biens et services marchands (D63 -partie)	76,3	71,3	- 5,0
Subventions (D3)	17,7	21,2	3,5
Transferts courants entre administrations publiques (D73)	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants (D7 hors D73)	23,2	33,2	9,9
Transferts en capital (D9 hors D995)	11,8	11,1	- 0,7
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	47,4	46,2	- 1,2
Formation brute de capital fixe (P51)	45,7	44,5	- 1,3
Autres acquisitions nettes d'actifs non financiers (P52, P53, K2)	1,6	1,7	0,1
Total des dépenses	748,0	745,8	- 2,2
RECETTES			
Recettes de production	49,7	48,8	- 0,9
Production des branches marchandes et ventes résiduelles (P11)	41,9	39,3	- 2,5
Production pour emploi final propre (P12)	1,5	1,3	- 0,2
Paievements partiels des ménages (P13 - partie)	6,1	5,1	- 1,0
Autres subventions sur la production (D39)	0,3	3,1	2,8
Revenus de la propriété	8,9	11,3	2,4
Intérêts (D41)	4,9	4,9	0,0
Revenus de la propriété autres que les intérêts (D4 hors D41)	4,0	6,4	2,4
Impôts et cotisations sociales	655,6	653,2	- 2,4
Impôts sur la production et les importations (D2)	219,4	219,3	- 0,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (D5)	173,8	173,1	- 0,6
Impôts en capital (D91)	8,6	6,9	- 1,7
Transferts de recettes fiscales (D733)	0,0	0,0	0,0
Cotisations sociales (D61)	257,8	257,9	0,0
<i>dont cotisations sociales imputées (D612)</i>	<i>26,0</i>	<i>26,0</i>	<i>0,0</i>
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets (D995)	- 4,0	- 4,0	- 0,0
Autres transferts	13,8	11,1	- 2,7
Transferts courants entre administrations publiques (D73 hors D733)	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants (D7 hors D73)	12,2	9,2	- 2,9
Transferts en capital (D9 hors D91, D995)	1,6	1,8	0,2
Total des recettes	728,0	724,5	- 3,5
Soldes			
Épargne brute	33,0	31,2	- 1,8
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	- 20,0	- 21,3	- 1,3

- La restructuration des prestations et transferts en dépense résulte principalement de la nouvelle évaluation de l'action sociale. Des versements qui étaient auparavant traités comme des prestations en nature et en espèce sont reclassés en transferts aux ISBLSM.

Le tableau 14 présente les dépenses et les recettes en base 1995 et en base 2000. Deux phénomènes de consolidation conduisent à réviser en baisse les agrégats de recettes et de dépenses, le troisième joue en sens inverse :

- Les frais d'assiette que prélève l'État pour la collecte des impôts locaux dorénavant comptabilisés en transferts courants sont consolidés ; en tant que consommations intermédiaires, ils ne l'étaient pas en base 1995. Les agrégats de dépenses et de recettes baissent donc du même montant.
- Les fonds européens qui transitent par le budget général étaient retracés en base 1995 dans les comptes de l'État. En base 2000, les sommes reçues et versées par le budget général ont été annulées, la comptabilité nationale retraçant un versement direct des institutions européennes aux bénéficiaires. L'impact est perceptible en recette sur l'opération « autres transferts courants D7 hors D73 » et en dépenses en transferts en capital (D9).
- Inversement, un nouveau traitement des emplois aidés conduit, pour des montants plus faibles, à une dé-consolidation. En effet, les prestations versées aux employeurs de contrats aidés⁸, comptabilisées en transferts courants en base 1995 sont désormais traitées en subventions sur la production. Ce reclassement explique la forte progression des subventions versées. Or les subventions ne sont pas consolidées alors qu'en base 1995, les transferts courants l'étaient.

La rétropolation

Lors d'un changement de base (du système des comptes nationaux), l'opération de rétropolation consiste à évaluer les comptes des années antérieures à l'année de base à partir de l'ancienne base, selon les concepts et dans les nomenclatures de la nouvelle base. Le terme « rétropolation » a été créé par les comptables nationaux français par référence au langage mathématique de la théorie des séries temporelles. L'extrapolation consistant à calculer des valeurs après le dernier point connu et l'interpolation à calculer des valeurs entre deux points connus, la rétropolation consiste à calculer des valeurs avant le premier point connu.

Pour rétropoler les comptes nationaux, on dispose au minimum des séries dans une base précédente et des comptes établis pour l'année de base. Les changements entre les bases 1995 et 2000 portent essentiellement sur les évaluations ; il y a peu de changements de concepts et pas de changement de nomenclature. On peut donc de façon systématique appliquer à rebours les évolutions des données en base 1995 aux niveaux calculés en

8. Essentiellement les contrats emplois solidarité (CES) et contrats emplois jeunes (CEJ).

base 2000 pour l'année de base, pour recalculer les valeurs des années antérieures. Plus précisément, les comptes nationaux ont été établis directement en base 2000 pour les années 1999 à 2004. Sur les années 1978 à 1998, on a appliqué à rebours les taux de croissance des séries en base 1995 aux données de l'année 1999 évaluées en base 2000. Les écarts comptables créés par cette opération ont ensuite été répartis sur l'ensemble des comptes à l'aide d'une procédure automatique afin d'obtenir des données qui respectent les identités comptables.

Naturellement, ce principe a souffert un certain nombre d'exceptions dont la liste exhaustive et les traitements à appliquer ne pouvaient être complètement arrêtés a priori. Les écarts comptables importants ont été identifiés et analysés « au cas par cas » avant d'être répartis. Ils proviennent le plus souvent d'écarts importants en niveau entre les deux bases qui sont liés à des réévaluations, comme dans le cas des marges commerciales et des consommations intermédiaires, ou à des modifications de champs.

Dans les cas suivants, les données des années antérieures à 1999 ont été retraitées sur le nouveau champ, avec le nouveau concept ou selon la nouvelle méthode :

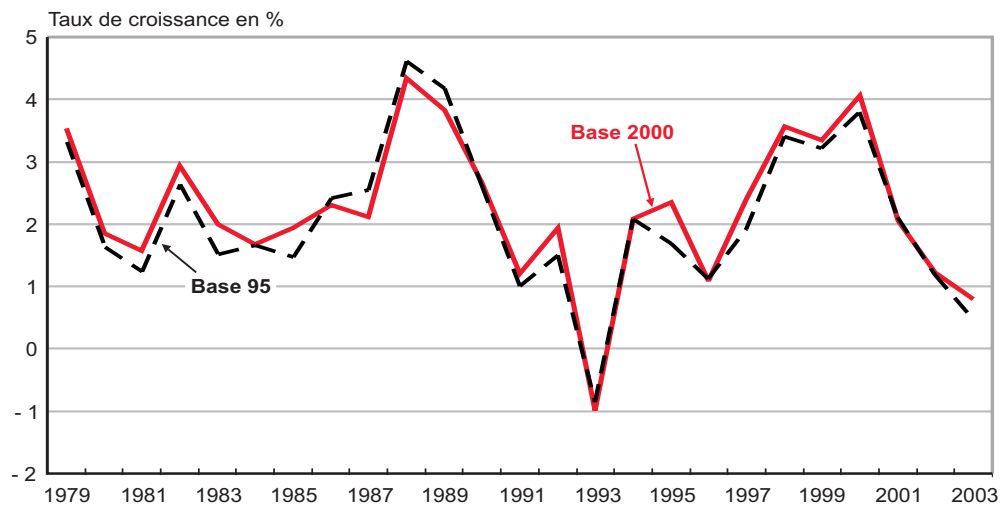
- Les consommations de SIFIM des secteurs institutionnels et des branches et le commerce extérieur de SIFIM ont été estimés directement comme en période courante depuis 1978 sur la base des taux d'intérêt et des encours de crédits et de dépôts observés et l'estimation de la production de SIFIM a elle-même été révisée.
- Les données relatives à l'action sociale ont été réestimées avec les méthodes et les sources de la base 2000 depuis 1993.
- On a tenu compte des changements de périmètre de certains secteurs : l'enseignement privé sous contrat étant passé des APU aux ISBLSM, les comptes des APU et des ISBLSM ont été repris depuis 1993 pour tenir compte de ce changement. Pour les années antérieures, les corrections faites reviennent à supposer que l'enseignement privé a évolué comme l'ensemble de l'enseignement.

À l'issue de cette opération, et de la campagne courante de comptes menée sur 2003 et 2004, on disposera de données couvrant la période 1978-2004⁹. Dans le cas général, chacune des séries de cette base comprend : des données de la base 1995 rétropolées en base 2000 pour les années 1978 à 1998, des données définitives établies en base 2000 pour les années 1999 à 2002, un chiffre semi-définitif pour l'année 2003 et un chiffre provisoire pour l'année 2004. Les deux derniers points sont donc établis en base 2000 sur la base d'informations qui seront complétées par la suite. 

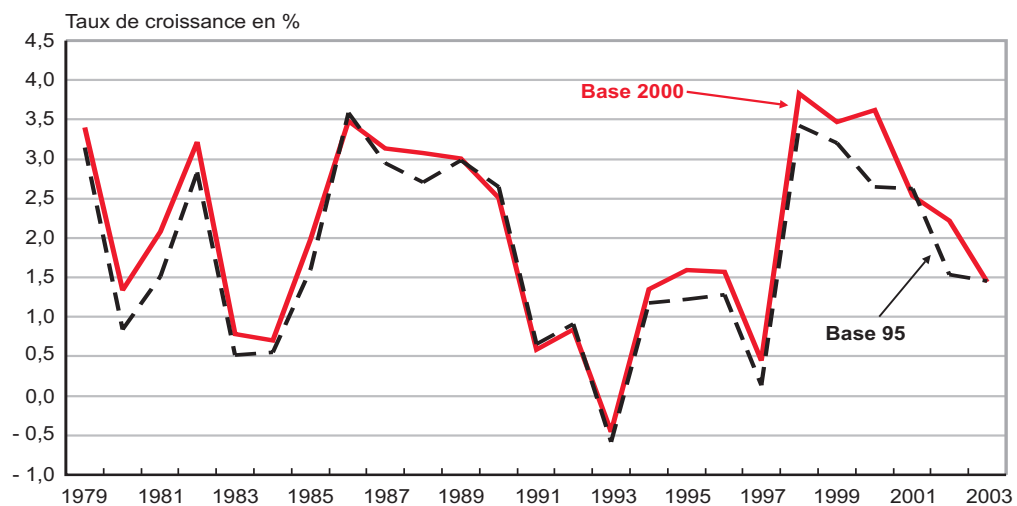
9. Le 20 mai 2005, les opérations sur biens et services et le PIB ont été diffusées sur la période 1978-2004 et les comptes de secteurs sur la période 1993-2004. La diffusion des comptes de secteurs à compter de 1978 sera faite ultérieurement. Par ailleurs toutes les séries longues de la base 1995 restent disponibles sur www.insee.fr.

Graphiques de comparaison entre base 1995 et base 2000

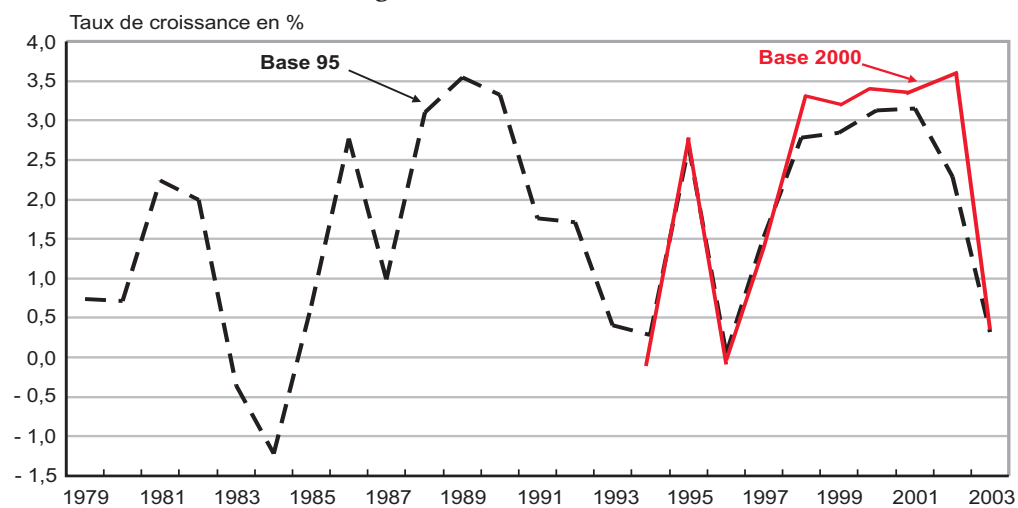
PIB en volume



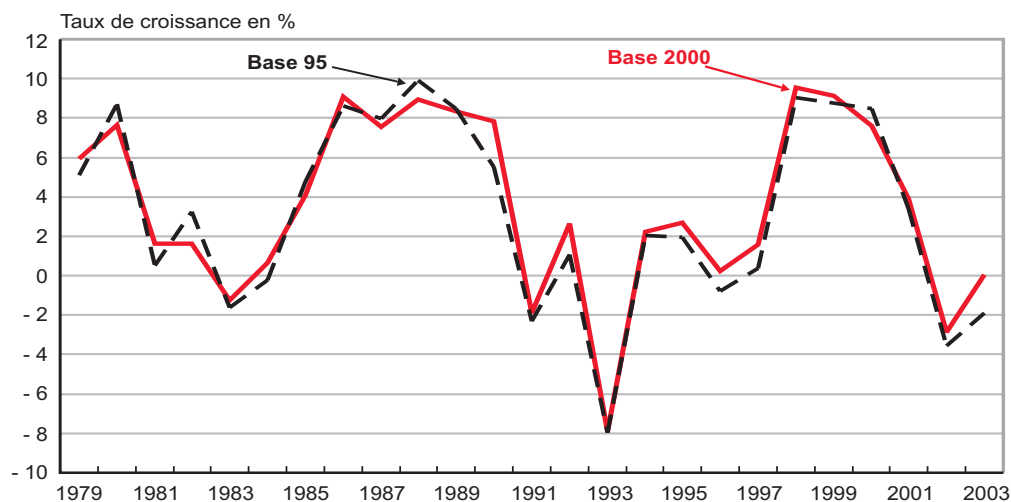
Dépense de consommation des ménages en volume



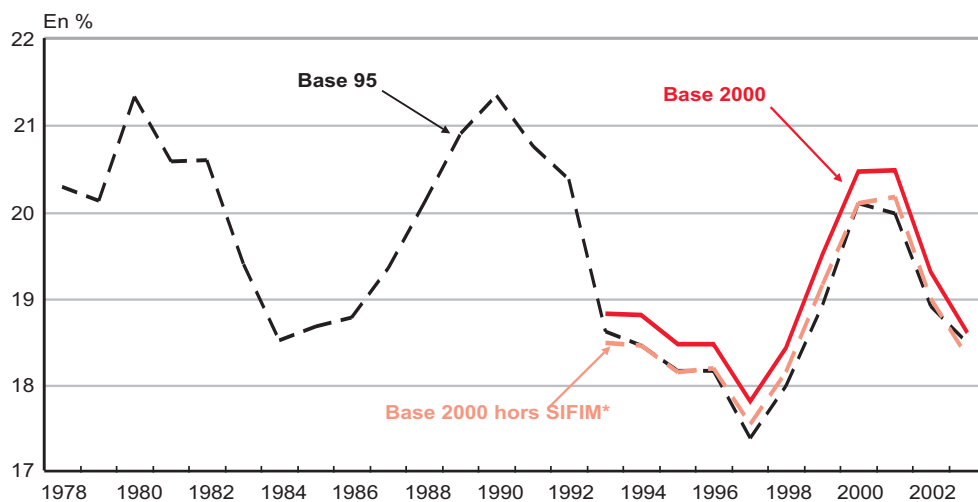
Pouvoir d'achat du RDB des Ménages



FBCF des SNFEI en volume

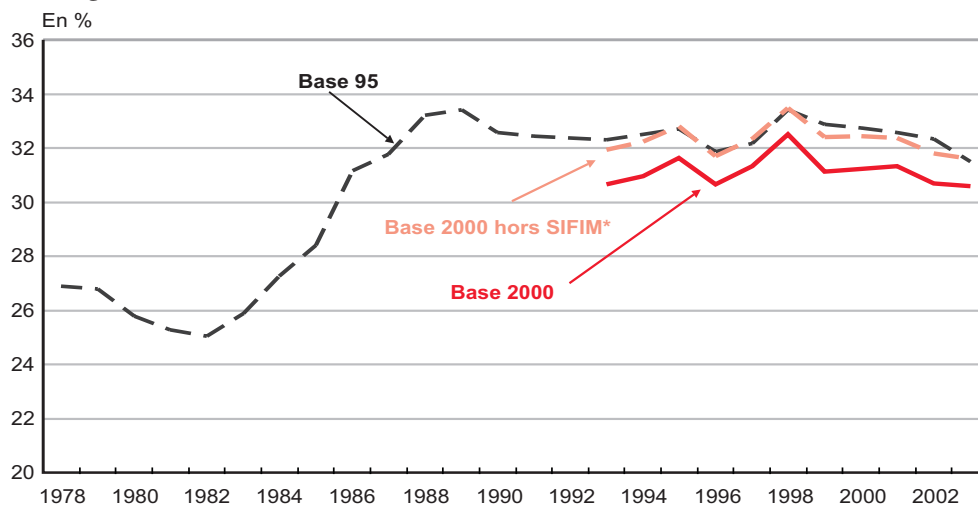


Taux d'investissement des SNF



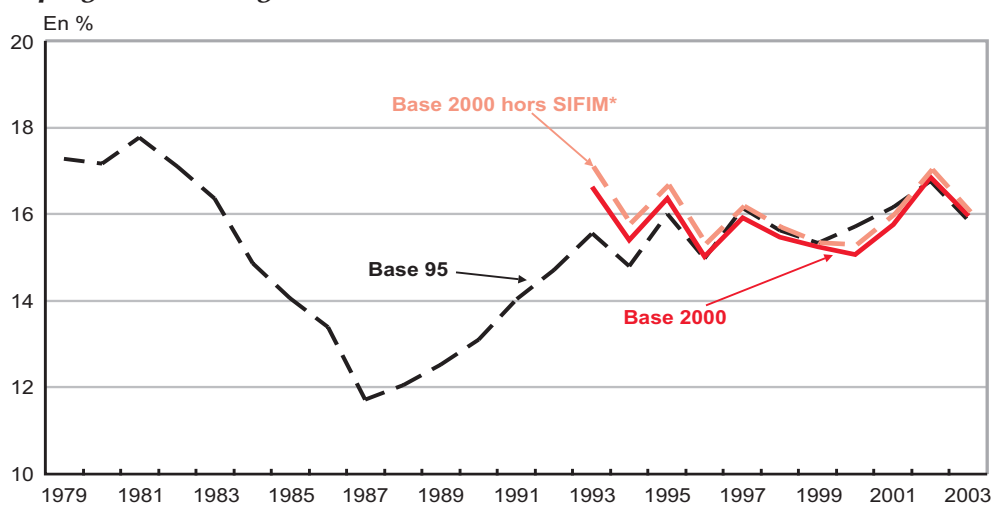
* SIFIM traités comme en base 95.

Taux de marge des SNF



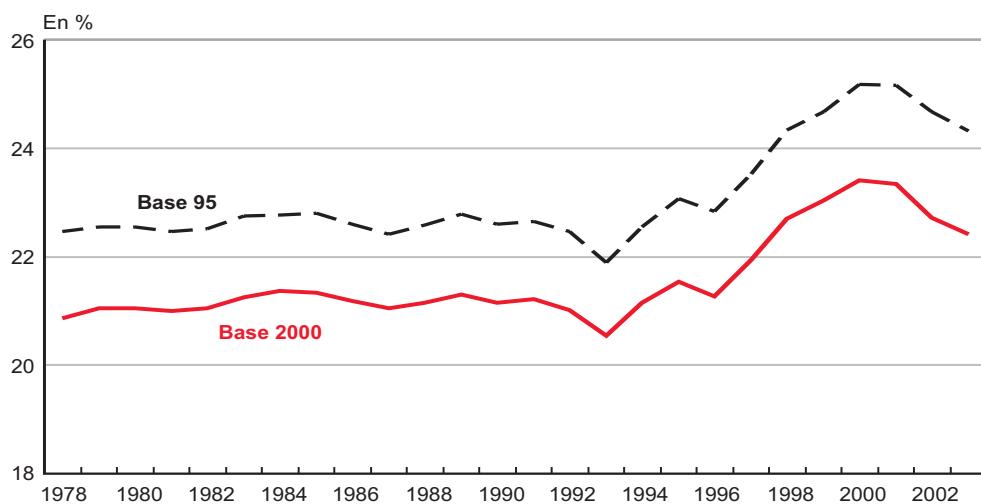
* SIFIM traités comme en base 95.

Taux d'épargne des ménages



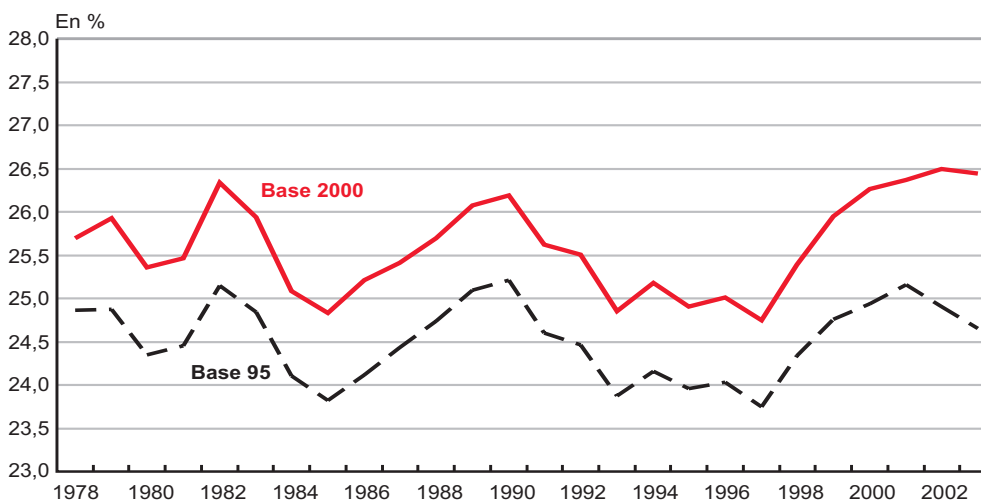
* SIFIM traités comme en base 95.

Produits manufacturés en % de la production en volume



Note : Les volumes sont euros 2000.

Produits manufacturés en % de la dépense de consommation des ménages en volume



Note : Les volumes sont euros 2000.

Marges commerciales et transport en % des ressources en produits manufacturés

